

Conseil d'Administration

Séance du **11 JUILLET 2023**

COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR

1. Informations de la Présidente
2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 6 juin 2023

Enjeux Stratégiques

3. Débat d'Orientation Budgétaire 2024
4. Allocation primitive 2024
5. Adhésion de l'Université de Lorraine aux principes de la *Magna Charta Universitatum de 2020 (MCU 2020)*

Vie Institutionnelle

6. Règlement du Comité d'Éthique Scientifique et Pédagogique (CESP) et statuts de la structure d'accueil des corps
7. Charte Statut de l'élu du Comité Social d'Administration (CSA) & de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT)
8. Désignation des représentants de l'Université de Lorraine au Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur d'Ingénierie de la Conception (InSIC)

Ressources Humaines

9. Évolution de l'offre d'action sociale des personnels : revalorisation de la prestation restauration
10. Droits et devoirs des enseignants et enseignants-chercheurs titulaires - Modification partielle de la délibération n°15 du Conseil d'Administration du 14 mars 2023
11. Missions d'expertise – modification partielle de la délibération n°16 du Conseil d'Administration du 6 juin 2023
12. Liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives (PCA) - année 2023-2024
13. Liste des fonctions ouvrant droit à l'indemnité fonctionnelle (C2) - année 2023-2024

Vie Universitaire

14. Bilan Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) 2022

Formation & Insertion Professionnelle

15. Pôle Entrepreneurial Étudiant de Lorraine (PeeL) :
 - a. Bilan et projet ([information, échanges](#))
 - b. Augmentation du plafond des aides financières aux étudiants entrepreneurs
16. Prestations Optionnelles Complémentaires de Scolarité (POCS) 2023-2024
17. Frais de concours et certifications de langues 2023-2024
18. Ouverture de formations en apprentissage (complément)
- 18bis. Régimes spéciaux d'études - Rentrée 2023-2024 ➔ **AJOUTÉ**

Hygiène & Sécurité

19. Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels – année 2023

Recherche & Valorisation

20. *Bilan de l'évaluation des projets des unités de recherche du contrat quinquennal 2024-2028 - 1er volet* ➔ **MODIFIÉ**
21. Intitulés de Doctorat et d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) – contrat quinquennal 2024-2028
22. Avenant n° 1 à la convention quinquennale entre l'Université de Lorraine et le CNRS

Patrimoine Immobilier

23. Dossier d'expertise du dossier immobilier inscrit au CPER 2021-2027 concernant l'IUT Nancy – Brabois
24. Servitudes de tréfonds pour réseaux de chaleur UEM (Usine d'Électricité de Metz) sur le campus de Bridoux
25. Servitudes de tréfonds pour implantation par la Métropole du Grand Nancy de canalisations enterrées pour captation de sources (sites REMICOURT Télécom Nancy et SUAPS)

Question(s) diverse(s)

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme BOULANGER Hélène, Présidente

Collège A :

Mme DORIAT-DUBAN Myriam, M. JOUZEAU Jean-Yves, Mme DENOOZ Laurence, M. SCHMITT Christophe, M. MARTRETTÉ Jean-Marc, M. GARET Olivier

Collège B :

M. LEYMARIE Stéphane, M. DIOU Camille, Mme POSZWA Anne, Mme SINIGAGLIA-AMADIO Sabrina

Collège BIATSS :

M. METZGER Jean-Luc, M. DUSSOUBS Bernard, Mme RABAN Catherine

Collège des usagers :

Mme BARDOL Clara

Collège des personnalités extérieures :

Mme CREUSOT Nicole, M. VANNESTE Arnaud, M. SCIAMANNA Marc

Était représenté

Par son suppléant :

Néant

Étaient représentés

Par Procuration :

M. GNAEDINGER Éric	procuration à Mme RABAN Catherine ou à M. GARET Olivier ou à M. GREENWOOD James
Mme LE FLOCH Vasilica	procuration à M. MARTRETTE Jean-Marc
M. CAMUS Vianney	procuration à Mme BARDOL Clara ou à Mme DUCEP Emilia
Mme MOINARD Patricia	procuration à M. SCHMITT Christophe
Mme FRANCOIS Isabelle	procuration à Mme POSZWA Anne ou à M. DIOU Camille
M. GROS DIDIER François	procuration à M. SCIAMANNA Marc
M. TORRIS Jean-Paul	procuration à Mme DORIAT-DUBAN Myriam ou à M. DIOU Camille

Étaient excusés :

M. GREENWOOD James	(arrivée à 9h08)
M. MARY Gérard	(arrivée à 9h25)
Mme MORBÉ Muriel	

Étaient absents :

Mme ZIMMER Lison
Mme CAMMARA Lou
Mme PEREZ Sylvie

Invités :

M.	Le Recteur de région académique ou sa représentante
Mme	La Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur la Recherche et l'Innovation de la région académique GRAND EST ou sa représentante, Mme COMTE Isabelle
Mme	DORIAT-DUBAN Myriam, première Vice-présidente, Vice-présidente du Conseil d'Administration en charge de la <i>Politique des Ressources Humaines, des Conditions de Travail et du Dialogue Social</i>
M.	DEGOTT Pierre, Vice-président du Conseil de la Vie Universitaire
M.	OGET Nicolas, Vice-président du Conseil de la Formation
M.	HEHN Alain, Vice-président du Conseil Scientifique
M.	DIOU Camille, Vice-président en charge du <i>Pilotage, des Finances et du Sénat Académique</i>
M.	LEYMARIE Stéphane, Vice-président en charge de la <i>Stratégie Territoriale et de la Vie Institutionnelle</i>
M.	TOMBRE Karl, Vice-président en charge de la <i>Stratégie Internationale et Européenne</i>
M.	MAUVIEL Guillain, Vice-président <i>Transition Écologique</i>
M.	TISSERANT Pascal, Vice-président <i>Égalité–Diversité–Inclusion</i>
M.	STERPENICH Jérôme, Vice-président en charge des <i>Partenariats</i>
M.	DE NANTOIS Christophe, Vice-président en charge de l' <i>Immobilier et de l'Efficacité Énergétique</i>
Mme	MARTINY Marion, Vice-présidente en charge de la <i>Facilitation du Fonctionnement Interne de l'Établissement</i>
Mme	RAULT Valérie, Vice-présidente en charge de l' <i>Accompagnement au Développement de la Pédagogie</i>
M.	GUERY Loris, Vice-président en charge du <i>Développement de l'Alternance et de la Formation Tout au Long de la Vie</i>
M.	GRASSER Benoît, Vice-président adjoint à la <i>Politique Scientifique</i>

- M. BOUGDIRA Jamal, Vice-président en charge de la *Valorisation*
M. FRESSENGEAS Nicolas, Vice-président en charge du *Numérique, des Données et de la Science Ouverte*
Mme BOULANGER Clotilde, Vice-présidente par intérim du Conseil Scientifique et Vice-présidente en charge de la *Politique Doctorale*
M. LEMOINE Fabrice, Vice-président adjoint en charge de la *Stratégie Europe*
M. FERBER Jules, Vice-président Étudiant
M. DRUE Frédéric, Agent Comptable
M. JEUNEHOMME Pierre-Emmanuel, Directeur Général Adjoint Délégué au Budget et aux Finances
M. PETRISSANS Mathieu, Directeur du collégium Technologie
M. MALNOURY Vincent, Directeur Général des Services
Mme JUNOT Emmanuelle, Directrice Générale des Services Adjointe « Formation et Vie Universitaire »
Mme TESSIER Claire, Directrice Générale des Services Adjointe « Recherche, Projets et Partenariats »
M. LAJOUX Sébastien, Directeur Général Adjoint délégué aux Ressources Humaines
Mme WEBER Sarah, Directrice des Affaires Juridiques
M. DINE David, Directeur de la Communication
M. CASAL Jonathan, Directeur Prévention, Sécurité et Environnement
M. PERY Alexandre, Directeur du Patrimoine Immobilier
M. MANGENOT Patrick, Sous-directeur de l'Accompagnement des Personnels
M. COUVAL Romain, Sous-directeur, Direction des Affaires Juridiques

Assistait également à la séance du conseil :

Mme Bernadette OREL, Chargée du Conseil d'Administration

Nombre de membres en exercice : 31

Quorum : 16

Nombre de membres présents en début de séance : 18

Nombre de membres représentés : 7

À 9h05, la Présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

1. INFORMATIONS de la PRÉSIDENTE

La Présidente souhaite apporter des éléments éclairants sur le contexte dans lequel se trouve l'Établissement :

-  **2023 est une année de contractualisation. L'Université de Lorraine a terminé la phase d'évaluation de ses formations, de ses écoles doctorales, de ses unités de recherche.** Les rapports d'évaluation sont pour la plupart disponibles ; l'Université reste néanmoins en attente du rapport d'évaluation de l'Établissement qui devrait arriver fin août – ce qui pose quelques difficultés pour la construction du projet d'établissement dans le cadre de laquelle l'Université a besoin de ce rapport d'évaluation.
Cette phase de contractualisation où l'Établissement présente à l'État (également sur la base des évaluations réalisées) ses projets de formation, de formation doctorale, de recherche, de gouvernance et de pilotage – et ce, afin d'établir le contrat quinquennal 2024-2028 de l'Université de Lorraine – est une phase qui mobilise une énergie non négligeable dans l'Établissement.
La Présidente a conscience que les collègues dans les équipes de formation et dans les équipes de recherche auront besoin d'un temps d'amoindrissement de leur charge de travail ; elle constate que la contractualisation mobilise de façon importante l'équipe politique de l'Université, notamment sur les volets formation et recherche.
La fin d'année s'annonce complexe mais avec un certain nombre de bonnes nouvelles.
-  La Présidente rappelle qu'en juillet 2022, l'Établissement est entré dans le consortium de l'Université Européenne EURECA-PRO avant d'annoncer que, **à partir du 3 juillet 2023, l'Université de Lorraine va bénéficier des financements de l'Université Européenne, en appui de la mobilité des étudiants, des personnels et pour le portage de projets autour de l'objectif de développement durable numéro 12.**

ARRIVÉE de M. GREENWOOD James

Nb de présents : 19

Nb de représentés : 7

À cette bonne nouvelle, viennent s'ajouter les excellents résultats de la Direction des Relations Internationales et Européennes (DRIE) qui, grâce à la qualité du travail réalisé par l'Établissement, a obtenu un financement de plus de 2 M€ pour les mobilités Erasmus – un niveau de montant jamais atteint à l'Université de Lorraine. La Présidente salue le travail opéré à la fois dans les composantes de formation et au sein de la DRIE.

Hier, lundi 10 juillet 2023, la gouvernance a eu la joie d'apprendre que le site lorrain est désormais labellisé « Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) », dernière brique de structuration du site lorrain à laquelle est corrélé un financement de 5,7 M€, correspondant au poids de l'Université de Lorraine dans le paysage national et à l'état de maturité de développement de son système d'innovation. Cela doit permettre de lancer les opérations de mise en convergence des actions de l'ensemble des acteurs universitaires de l'écosystème d'innovation.

Cette démarche a été menée avec un très fort soutien des collectivités : l'Eurométropole de Metz, la métropole du Grand Nancy, la région Grand-Est, l'agglomération d'Épinal, principalement.

La Présidente dit attendre les modalités de calcul de l'enveloppe : malgré le fait que le dossier a reçu une excellente évaluation, malgré l'admirable prestation à l'oral de MM. Jérôme STERPENICH et Jamal BOUGDIRA, il semble que toutes les actions demandées n'aient pas forcément obtenu de financement. À suivre dans les prochaines semaines.

Entre ces deux résultats positifs, est venue s'intercaler une bonne nouvelle supplémentaire : l'Université de Lorraine bénéficie du renouvellement de son label « Human Resources Strategy for Researchers (HRS4R) » (NDLR : stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs).

Ce label européen reconnaît la qualité des orientations de la politique Ressources Humaines de l'Établissement (notamment pour des objectifs de transparence en termes de recrutement au mérite).

L'Université poursuit également ce label car ce dernier devient indispensable pour bénéficier de financements européens ; le fait d'obtenir ce renouvellement est une bonne nouvelle pour l'Établissement, assure la Présidente.

La Présidente aborde maintenant les succès individuels :

1 des collègues de l'Université de Lorraine, M. Christophe CHIPOT, venant du Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT), a obtenu une bourse européenne « ERC Advanced », ce qui représente une très belle reconnaissance pour son apport dans son domaine ainsi qu'une belle reconnaissance pour l'Établissement (le périmètre du site lorrain compte désormais une dizaine d'ERC).

Le principe de l'ERC, comme les IUF, consiste à obtenir des moyens qui permettent une certaine liberté, une certaine marge de manœuvre dans l'exercice des missions de recherche pour les bénéficiaires, ce qui entraîne des postes de post-doctorat ou de doctorat, précise la Présidente.

Concernant la démarche d'universitarisation du CHR de Metz-Thionville, la mission conjointe de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) et de l'Inspection Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (IGESR) a rendu son rapport.

La gouvernance attend sa publication afin d'en partager largement les conclusions. La Présidente tient, dès à présent, à réaffirmer la volonté de l'Université de Lorraine de se mobiliser autant que possible en faveur de cette démarche car l'enjeu en termes de démographie médicale est de première importance.

La métropole du Grand Nancy a présenté son schéma métropolitain d'enseignement supérieur, le 28 juin dernier. L'Eurométropole de Metz a présenté, quant à elle, un bilan du sien le 5 juin. Lors de la séance du comité territorial universitaire qui rassemble l'Université de Lorraine, la région, les métropoles, les départements et le sillon lorrain, nous avons partagé les actualités des territoires de l'Université et avons avancé de manière significative sur la méthodologie de construction des schémas universitaires qui viendront compléter, auprès des autres agglomérations, les travaux qui ont été portés par chacune des métropoles, expose la Présidente.

En ce qui concerne les actualités nationales :



La mission GILLET a rendu son rapport ; son travail consistait à faire des propositions à la ministre sur :

- l'organisation et la structuration de la recherche, entre stratégie nationale de recherche et organisation des opérateurs de recherche ;
- la redéfinition de la fonction des organismes nationaux, de l'Agence Nationale de Recherche (ANR) et des universités.

Le rapport a été rendu mi-juin ; la ministre devrait faire des annonces début septembre. La Présidente résume les conclusions de ce rapport :

- il s'agit de positionner les organismes CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale), INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement) comme des agences nationales de recherche, tout en leur laissant leur fonction d'opérateurs de recherche ;
- l'ANR devient une instance de financement des programmes – la définition stratégique des programmes nationaux de recherche relevant de la compétence des organismes nationaux ;
- il est proposé de faire disparaître les alliances nationales et de ne maintenir que l'alliance ATHENA pour les Sciences Humaines et Sociales (SHS).

(Cela paraît être un minimum pour la Présidente qui rappelle que, dans le domaine SHS, 98 % des forces de recherche viennent de l'université et 2 % des organismes nationaux).

Les universités sont en désaccord avec le fait de devenir des opérateurs locaux de recherche et de ne pas pouvoir participer, comme dans le cas d'alliances nationales, à la définition de la stratégie de recherche dans un certain nombre de domaines.

La Présidente demande une attention collective de la part des acteurs de l'Université afin qu'ils ne deviennent pas uniquement des opérationnels de la stratégie nationale de recherche.

La Présidente souligne également la volonté de l'État de simplifier l'administration de la recherche pour ce qui concerne les Unités Mixtes de Recherche (UMR) mais aussi pour ce qui pourrait concernez des Unités de Recherche qui ne sont pas en cotutelle.

Après échanges avec les partenaires du site lorrain, l'Université de Lorraine accueillera plutôt favorablement le fait d'entrer à la rentrée dans l'expérimentation suivant les annonces de la ministre et découlant du rapport GILLET.



L'Établissement attend de savoir s'il va être positionné dans la vague 2 des Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP).

Si c'est le cas, les travaux commenceront en septembre.



La Présidente a le plaisir d'annoncer aux Administrateurs que les moyens demandés dans le cadre du dialogue de performance mené avec le Rectorat ont été validés pour un montant de 1,615 M€ destiné au financement des actions mentionnées dans les COMP, notamment :

- améliorer la coordination de tout ce qui a trait à des situations de harcèlement sexuel ou moral ou des cas de discrimination (traitement, signalement, accompagnement) ; être plus réactifs en apportant des réponses plus rapides ;
- accueillir des étudiants atteints par un trouble du spectre de l'autisme ;
- financer la transition écologique (et notamment énergétique) d'un certain nombre de bâtiments ;
- renforcer les capacités à agir en matière de stratégie territoriale (déployer plus rapidement les schémas universitaires).



L'État a annoncé plusieurs mesures de revalorisation des rémunérations des fonctionnaires, avec un coût pour l'Établissement proche de ce qu'avait coûté l'augmentation des 3,5 % du point d'indice en 2022 (ce qui avait représenté 7,5 M€ de dépenses non financées pour l'Université de Lorraine).

Pour l'instant, la gouvernance ne sait pas qui va prendre en charge cette revalorisation. Les échanges sur ce sujet sont nourris entre France Université et le ministère.

La Présidente espère que la règle "décideur-payeur" pourra prévaloir.

- La ministre a également annoncé une première mesure d'amélioration de l'indemnitaire des enseignants du secondaire affectés dans le supérieur. Les discussions se poursuivront à la rentrée en vue d'arriver à poser un système indemnitaire plus équilibré.

ARRIVÉE de M. MARY Gérard

Nb de présents : 20

Nb de représentés : 7

S'agissant de la vie institutionnelle de l'Établissement :

- Les élections au CNESER le 15 juin dernier, organisées à l'urne, ont affiché un léger recul en termes de participation. Par exemple, sur le collège B, la participation est passée de 15,39 % à 15,22%, et sur le collège des personnels administratifs et techniques, de 30,55 % à 29,21 % au niveau de l'Établissement. La Présidente constate que, sur ce scrutin d'un organe national, le taux de participation est plutôt mauvais, puis, elle établit un lien à faire avec les travaux menés par M. Stéphane LEYMARIE sur les modalités de vote et avec le groupe de travail sur le statut de l'élu pour arriver à mobiliser les collègues sur les différents scrutins.
- Le directeur du pôle scientifique Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (SJPEG), M. Olivier CACHARD, et le directeur du collégium TECHNOLOGIE, M. Mathieu PETRISSANS, ont mis un terme à leur mandat respectif pour des raisons personnelles. Pour le pôle scientifique SJPEG, le processus d'élection du nouveau directeur est en cours. Pour le collégium TECHNOLOGIE où les choses se sont passées plus tardivement, M. Samuel CRUZ-LARA assurera l'administration provisoire à compter du 1er septembre 2023.



M. Marc SCIAMANNA félicite l'ensemble des acteurs universitaires car il sait que les dossiers sont nombreux. Il se réjouit que la communauté universitaire se soit mobilisée dans ces grands succès nationaux, européens et internationaux.

M. Marc SCIAMANNA relève l'intérêt du PUI pour les collectivités dans le sens où le PUI s'ancre dans un projet qui sera en cours de déploiement en 2024, à savoir celui de « la maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat ». Voici de beaux succès pour la Lorraine, résume-t-il.

Au sujet du rapport de la double inspection, M. Marc SCIAMANNA dit qu'il faudra en tirer tous ensemble les enseignements ; une fois le top de départ donné, la balle sera dans le camp de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) en lien avec le CHR, le CHU et l'Université de Lorraine pour mettre en place les recommandations proposées, dont certaines incluent un certain nombre de comités. Les collectivités seront attentives pour accompagner l'Université de Lorraine dans ce projet.

Que ce soit à Metz ou à Nancy, l'Établissement affectera des moyens à ces maisons de l'innovation et de l'entrepreneuriat, annonce la Présidente, notamment des moyens découlant du projet SIRIUS dont une partie sera dédiée pour l'appui au fonctionnement de ces maisons. Des liens seront aussi possibles avec l'Incubateur Lorrain et le PeeL (Pôle Entrepreneuriat Etudiant de Lorraine). La Présidente se tient à disposition pour articuler les moyens de l'Université sur ces sujets car il faut une coordination pour avoir un apport efficace sur ces espaces.

Concernant le rapport de l'universitarisation, la Présidente dit qu'en ayant sollicité l'inspection de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), elle s'attendait à des critiques et elle reconnaît que ces dernières ont porté sur des éléments dont tout le monde avait connaissance.

① Parmi les défauts sur le processus antérieur, elle relève le fait que les acteurs se sont tous engagés dans ce processus en visant des objectifs différents et en ayant une compréhension à géométrie variable de ce qu'est une universitarisation.

② L'Université de Lorraine et l'ARS n'ont pas mis en place un dispositif de pilotage de projet qui permettait une articulation, une fluidité de la circulation des informations entre les acteurs ; de ce point de vue, le rapport de l'Inspection Générale fait des propositions tout à fait intéressantes – même si la comitologie proposée fait quelque peu peur à la Présidente.

③ Pour la Présidente, la démarche d'universitarisation proposée, vue à l'aune de ce qui se passe du côté d'Orléans ou de Nîmes-Montpellier, est une démarche qui semble reprendre l'esprit de la convention de 2019 d'une universitarisation progressive, mais avec un méthodologie complètement réinventée et avec un travail entre les acteurs qui doit amener à partager des objectifs stratégiques en commun, faute de quoi il ne sera pas possible d'avancer sur ce dossier. L'engagement de l'Université de Lorraine sera total et plein, à la mesure de ses possibilités au cours des prochaines années.

M. Bernard DUSSOUBS exprime d'amers "remerciements" au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) en exposant que, compte-tenu :

- de la possibilité non négligeable que la revalorisation du point d'indice retombe sur les finances de l'Université de Lorraine,
- des conclusions potentielles qu'il peut tirer du rapport GILLET, et
- de l'importance qu'il accorde à l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,

le MESR montre sa volonté de réorganisation du système. Et, afin de bien faire comprendre la teneur de sa pensée, M. Bernard DUSSOUBS cite Caton l'Ancien : « *Carthago delenda est* ».



M. Vincent MALNOURY, Directeur Général des Services (DGS), revient sur la demande exprimée lors du Conseil d'Administration du 6 juin dernier d'actualiser l'annexe 2 à la note de gestion du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), demande portant sur les montants des primes de l'Agent Comptable du DGS et des DGS Adjoints (DGSA).

En réponse, le DGS communique les montants-plafonds des DGS d'établissements publics, fixés par groupe et par arrêté du 21/12/2015 (le groupe 3 étant le moins élevé) : l'Université de Lorraine étant dans le groupe supérieur, le montant applicable est de **49 980€ par an** – soit 4 165 € par mois.

Pour l'Agent Comptable, les montants-plafonds sont aussi par groupe et par arrêté du 23/12/2015 : pour le groupe supérieur, le montant-plafond applicable est de **34 000 € par an** – soit 2 833,33 € par mois.

Concernant les DGSA, l'arrêté du 21/12/2015 prévoit 3 groupes pour les agents détachés sur emploi d'administrateur ; le plafond :

- du groupe 1 (dont relève l'Université de Lorraine) est de **40 290 € par an** – soit 3 357,50 € par mois
- du groupe 2 est de **35 700 € par an** – soit 2 975,00 € par mois
- du groupe 3 est de **32 130 € par an** – soit 2 677,50 € par mois

Il n'est pas question d'indiquer les montants individuels ; le DGS propose d'indiquer globalement, en additionnant le régime indemnitaire dont bénéficient le DGS, l'Agent Comptable et les DGSA, le montant appliqué par rapport au montant applicable susmentionné.

Le montant appliqué est de **16 448,74 €** par mois pour un plafond possible de 23 403,33 € par mois : les primes attribuées représentent **70 %** du montant applicable.

Ces précisions répondent à la question posée tout en préservant les données personnelles, constate la Présidente.

Ensuite, la Présidente procède à la lecture des procurations.

M. Jean-Yves JOUZEAU intervient pour émettre un appel à l'aide à propos des CPER : si le dialogue se fait très bien avec la Région, les FEDER, les métropoles de Metz et de Nancy, il n'en reste pas moins que, du côté des Délégués Régionaux

Académiques à la Recherche et à l'Innovation (DRARI), le contact ne se fait pas, les informations ne circulent pas. M. Jean-Yves JOUZEAU souhaite recevoir un coup de main pour faire bouger les choses car, sans retour sur ce que la DRARI est capable de faire, les opérations ne peuvent pas être menées à bien.

La Présidente entend l'appel à l'aide et y associe la représentante du Rectorat qui se trouve dans la salle. La Présidente s'adressera à la Rectrice déléguée pour poser un point d'alerte sur le sujet. Elle précise que le nouveau DRARI est récemment arrivé, qu'il doit prendre connaissance des dossiers et que des DRARI adjoints sont en cours de recrutement – ce qui explique la situation dans laquelle on se trouve, argue la Présidente.

2. PROJET DE COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUIN 2023 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

Aucune demande de modification.

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 6 juin 2023 **est approuvé** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	20
Membres représentés	7
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	1

3. DÉBAT d'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 1

MM. Camille DIOU et Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME animeront le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2024 après la présentation succincte de la Présidente.

Tout d'abord, la Présidente remarque que le DOB arrive un peu plus tardivement que lors des années précédentes pour plusieurs raisons : tension de la contractualisation, difficulté à lire le contexte économique, inflation, coût de l'énergie, annonce de l'évolution de la rémunération des fonctionnaires en cours de processus, ...

Le DOB présenté aujourd'hui donne une vision pluriannuelle des grandes tendances financières, il propose un travail sur des hypothèses.

Le DOB a été présenté en Sénat Académique le 29 juin dernier et a reçu un avis favorable (26 Pour, 10 Abstentions). Une fois encore, plane un niveau important d'incertitude sur les données financières.

M. Camille DIOU dit que le but du DOB est de traduire en trajectoire financière les axes stratégiques et les priorités de l'Établissement. La ligne directrice de ce DOB est à la fois de :

- **Garantir l'emploi titulaire en maîtrisant la masse salariale**
- **Maintenir une capacité à investir à la hauteur des enjeux de la transition écologique**

Contexte

Traduire en termes financiers les axes stratégiques de l'Université de Lorraine.

Constat :

- Lignes de force du financement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) par l'État ?

La Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) représente 80% des produits encaissables (2023) ; la proportion a tendance à baisser de quelques pourcents ce qui signifie que les recettes d'activité sont en progression et que la dépendance de l'Université vis-à-vis de l'État diminue quelque peu
- Dynamique de croissance des ressources directes portée par :

Une politique de grands projets transformants
Le Programme Investissements d'Avenir (PIA), le plan France 2030, la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), les recettes de l'apprentissage
- Contraintes pesant sur la trajectoire :

Glissement Vieillesse Technicité (GVT) (moyenne sur les 5 dernières années = 2,8 M€), inflation et crise de l'énergie (peu de visibilité)

Porter la stratégie immobilière

Constat : les Programmes Efficacité Energétique des Campus à 2030 (PEEC 2030) et France 2030 seront indispensables pour soutenir l'investissement immobilier afin de rénover notamment énergiquement les bâtiments

- Stratégie entravée par les difficultés de financement :

Opérations les plus efficientes = les plus lourdes financièrement
- La planification des opérations structurantes est impossible du fait :

de l'absence de visibilité sur les ressources,
que le Plan France Relance (PFR) s'avère trop limité dans le temps et interdit une stratégie à long terme
- Projections actuelles :

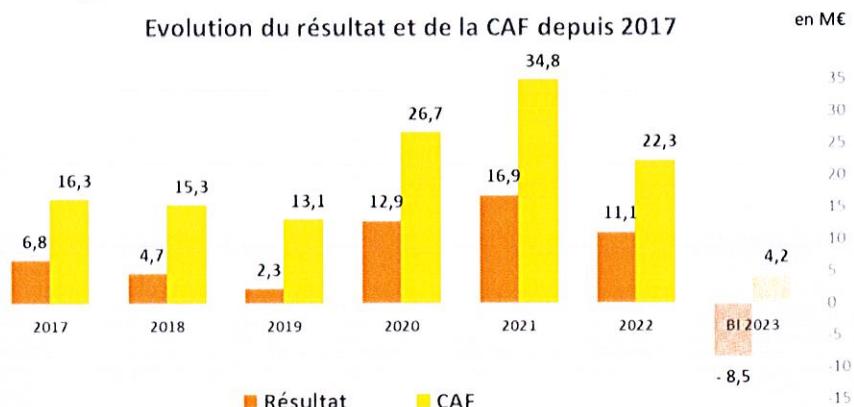
Pour atteindre les objectifs du décret tertiaire en 2050,
– les efforts annuels nécessaires seraient supérieurs à celui réalisé par le PFR jusqu'à 2050
– les actions à mener (sur 25 ans) s'élèveraient à 1,2 milliards d'euros.

Une tendance à la baisse très marquée en 2023

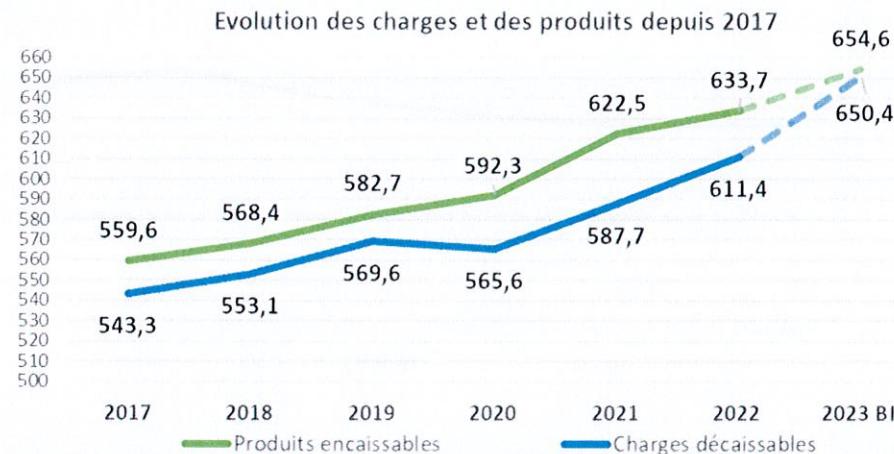
Situation saine mais qui se dégrade

→ Capacité d'Auto-Financement (CAF) : 4 M€ au Budget Initial (BI) 2023

→ Résultat : - 8,5 M€ au BI 2023



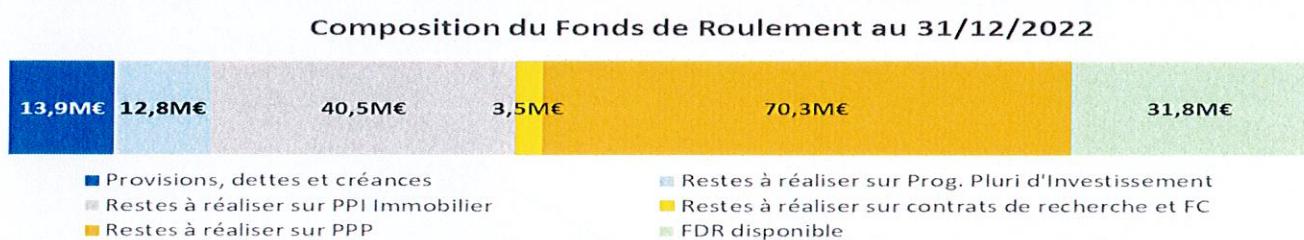
→ Les charges rattrapent les produits



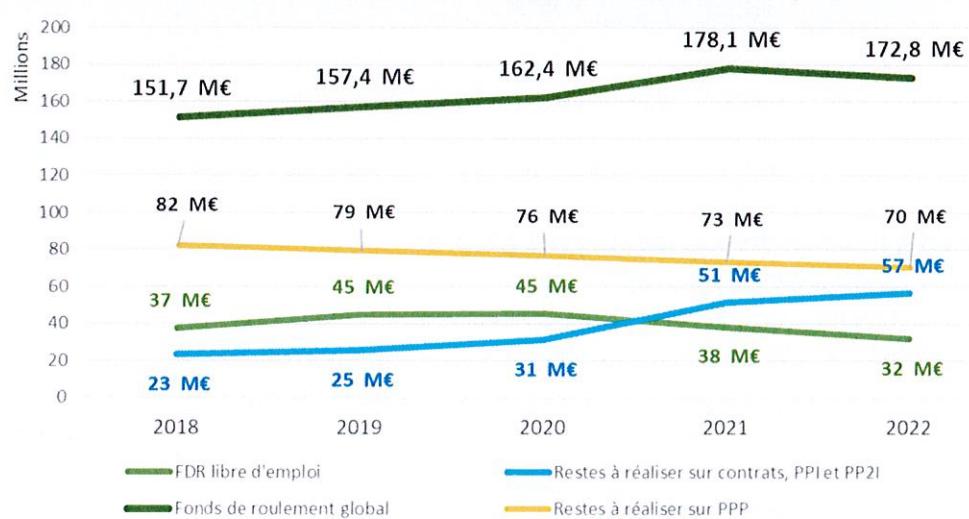
L'ensemble des dépenses devient équivalent à l'ensemble des recettes de l'Établissement

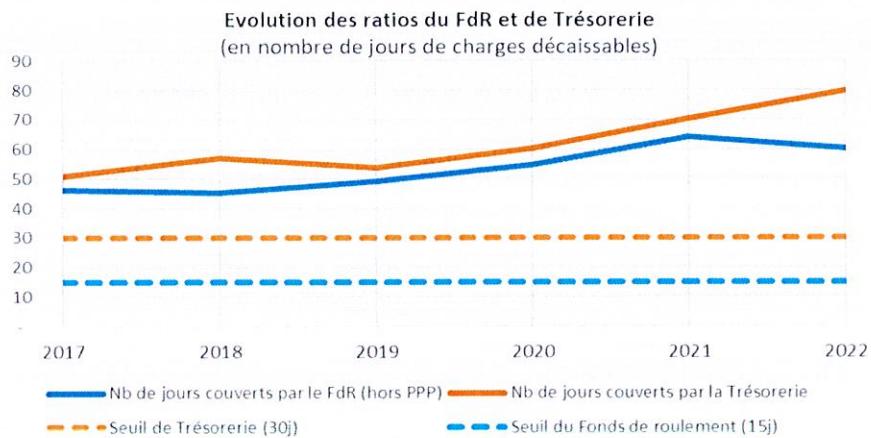
L'évolution du fonds de roulement (FdR)

Un fonds de roulement suffisant (173 M€) mais dont la part libre d'emploi (31,8 M€) tend à diminuer



Evolution du Fonds de roulement (hors Fondation) depuis 2018

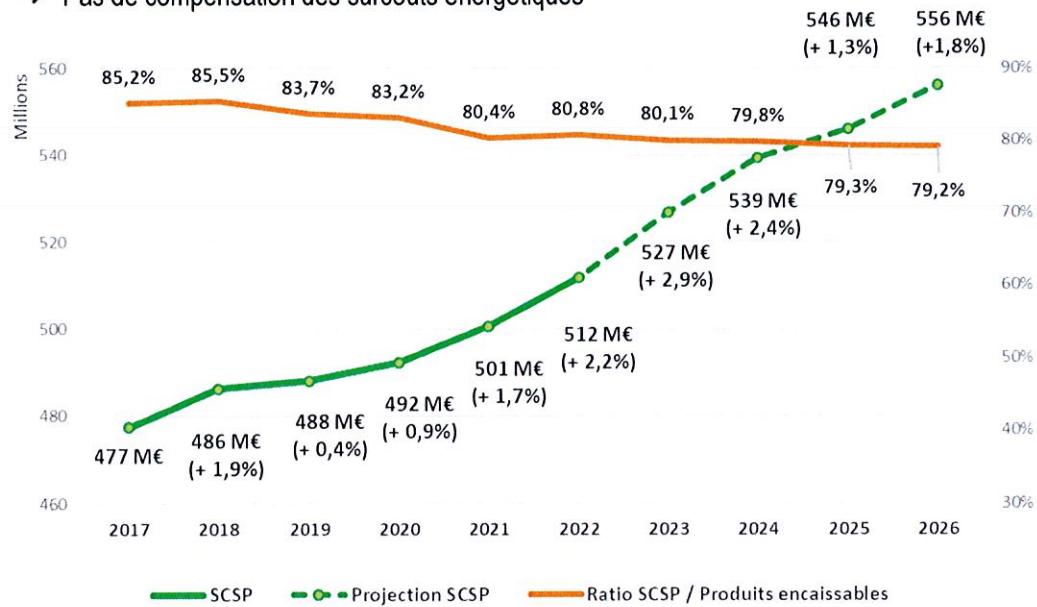




Quelle trajectoire pour 2026 ?

Hypothèse d'évolution de notre SCSP : +1,8% par an

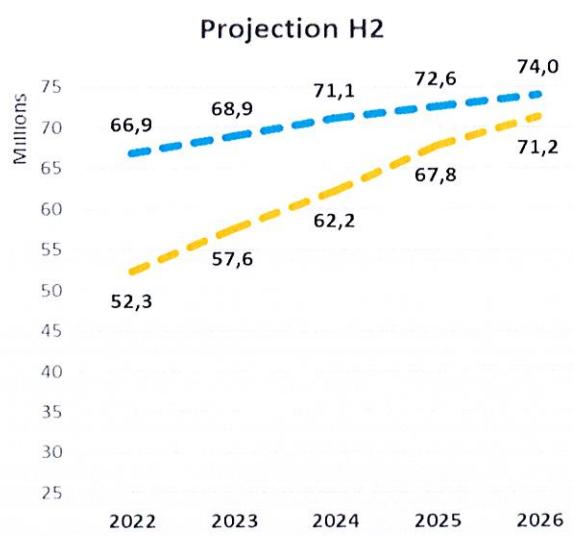
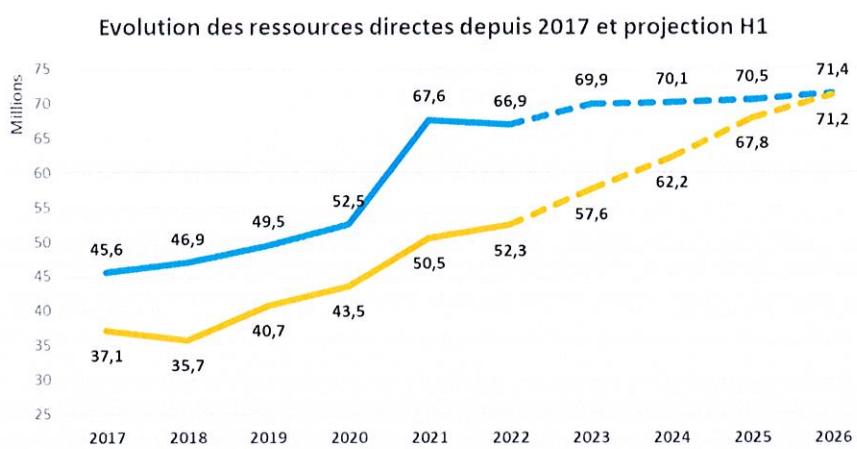
- Financement des mesures salariale État 2024 (+ 4 M€)
- Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) (≈ 10 M€ pour 3 ans)
- Loi de Programmation de la Recherche (LPR) (+2,5 M€ par an)
- Pas de compensation des surcoûts énergétiques



Hypothèse d'évolution de nos ressources propres

- Subventions : + 7,4% / an
- Produits d'activité

Hypothèse 1 : + 0,7% / an



Dans l'hypothèse 2 (graphique à droite de la page précédente), avec une croissance économique meilleure, on constate que les produits d'activité restent supérieurs à l'augmentation des subventions ; il y a donc des recettes supplémentaires qui viennent s'ajouter aux subventions.

Quelle évolution de notre masse salariale ?

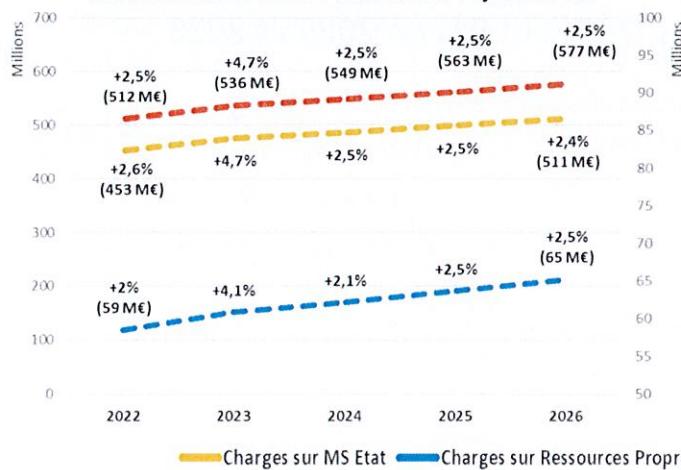
- mesures État en 2024 connues (+ 4M€)
- GVT entre 2 et 2,5 M€ par an
- Poursuite de la LPR (+2,5 M€ par an)

Evolution du GVT depuis 2015 et projection

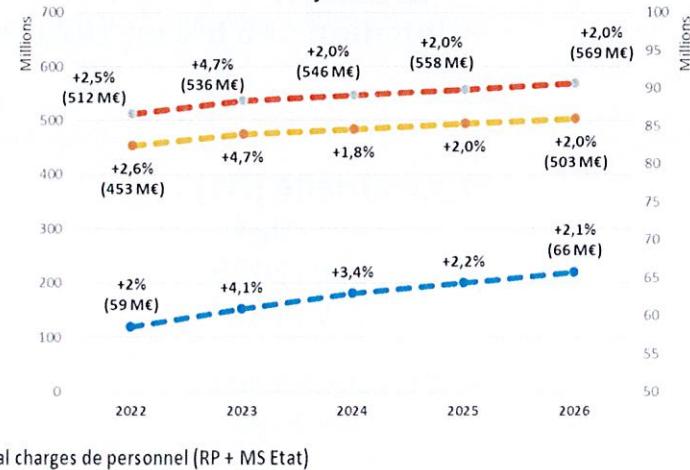


Le GVT reste élevé même s'il a tendance à diminuer. La projection fixe la stabilisation du GVT à 2,5 M€ par an à l'horizon 2026.

Évolution de la masse salariale : Projection H1



Projection H2



Selon l'hypothèse 1, avec une croissance économique en berne et une évolution annuelle de 2,5 % des dépenses de masse salariale, le montant total de la masse salariale atteint 577 M€ en 2026.

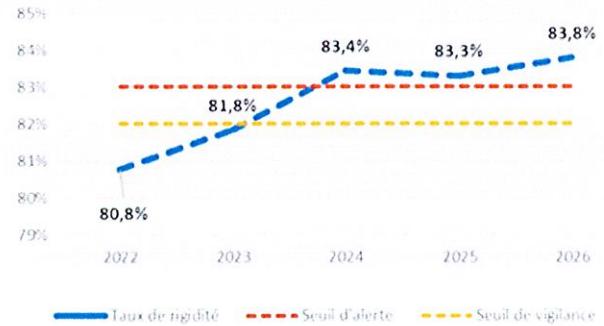
Dans l'hypothèse 2, avec une évolution annuelle de 2 %, la masse salariale s'élève à 569 M€ - soit une différence de 8 M€. M. Camille DIOU observe qu'à partir de 2023, l'intégralité de la SCSP ne couvre plus l'intégralité de la masse salariale de l'Établissement.

Évolution du ratio de rigidité

→ Hypothèse 1 :

- + 2,5% de croissance annuelle de la MS
- + 0,7% par an pour les produits d'activités
- + 7,4% par an pour les subventions
- + 1,8% par an pour SCSP

Evolution du taux de rigidité et projection H1



→ Hypothèse 2 :

- + 2% de croissance annuelle de la MS
- + 2,4% par an pour les produits d'activités
- + 7,4% pour subventions
- + 1,8% par an pour SCSP

Projection H2



La première hypothèse montre un envol du taux de rigidité qui témoigne d'une marge de manœuvre plus faible de l'Université de Lorraine pour agir sur ses activités, alors que dans l'hypothèse, le ratio de rigidité se situe entre le seuil d'alerte et le seuil de vigilance ce qui montre de la soutenabilité de la projection.

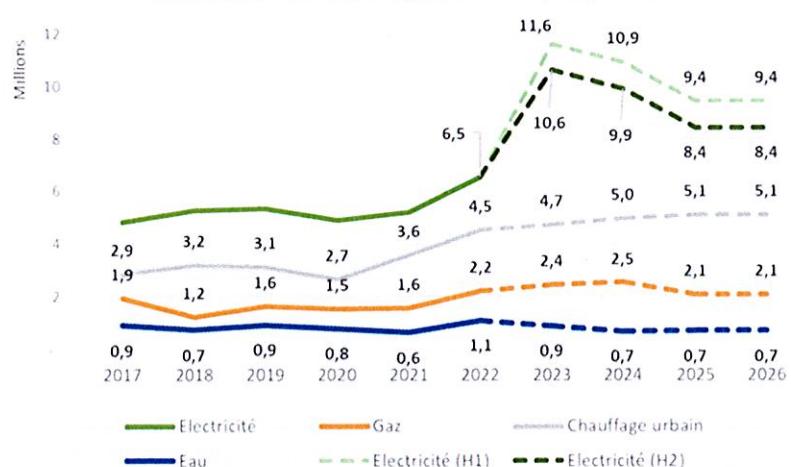
Hypothèse d'évolution de l'inflation et de l'énergie

→ Inflation : +5,6% en 2023, +2,4% en 2024, +1,9% en 2025 et 2026

Evolution des fluides depuis 2017 et prospective

→ **Électricité (H1) :**
 - 6% en 2024,
 - 14% en 2025
 + 80% vs 2021

→ **Électricité (H2) :**
 - 7% en 2024,
 - 15% en 2025
 + 60% vs 2021



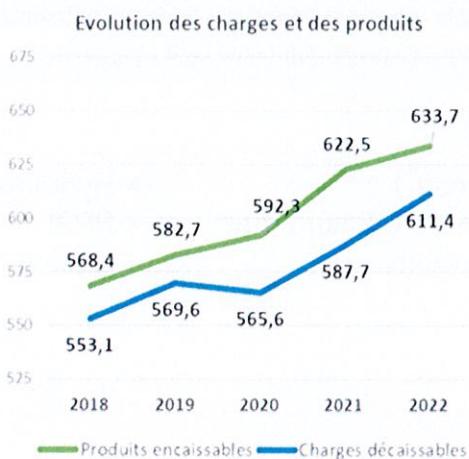
Les perspectives inquiétantes en 2022 sont un peu plus optimistes aujourd'hui.

Entre l'hypothèse 1 et l'hypothèse 2, les différences d'estimation sont de l'ordre de 1 point, donc très faibles.

Après une très forte augmentation constatée en 2023, la tendance sur les 6 premiers mois après un hiver plutôt doux, l'évolution des dépenses d'énergie est plus faible que celle initialement envisagée, précise M. Camille DIOU.

Évolution Charges décaissables / Produits encaissables 2023-2026

Rappel des années antérieures :



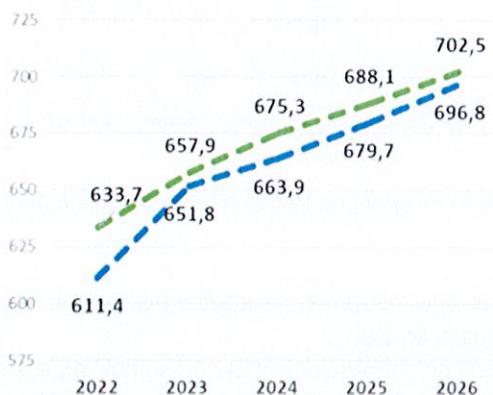
→ Hypothèse 1 :

- Charges : + 2,3% par an
- Produits : + 2,2% par an

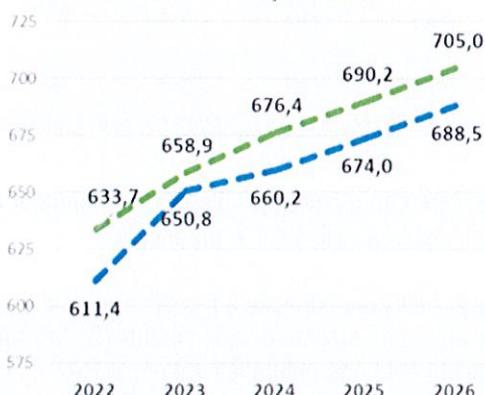
→ Hypothèse 2 :

- Charges : + 1,8% par an
- Produits : + 2,3% par an

Projection H1



Projection H2



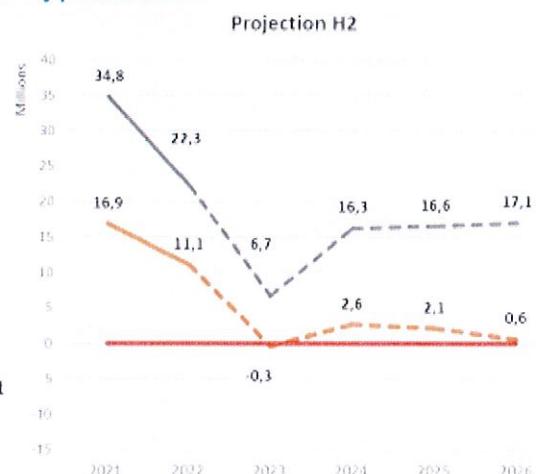
Il est intéressant de noter les tendances. Dans l'hypothèse 1, l'évolution des charges se rapproche de l'évolution des produits, alors que, dans l'hypothèse 2, l'évolution des charges augmente moins rapidement que celle des produits, d'où une marge de manœuvre supplémentaire qui se dégage.

Évolution Résultat et CAF (Capacité d'Auto-Financement) 2023-2026

→ Hypothèse 1



→ Hypothèse 2



1^{ère} hypothèse : le résultat plonge et reste négatif de 2023 à 2026 pour aboutir à -10,1 M€. La CAF suit la courbe et reste

faible puisqu'inférieure à 10 M€ en 2026.

Dans l'hypothèse 2, le résultat peut être maintenu faiblement positif, mais positif, avec en conséquence, une CAF qui se maintient à un niveau raisonnable pour envisager de financer notamment de l'investissement ou de diminuer les prélèvements sur FdR pour financer des investissements déjà programmés.

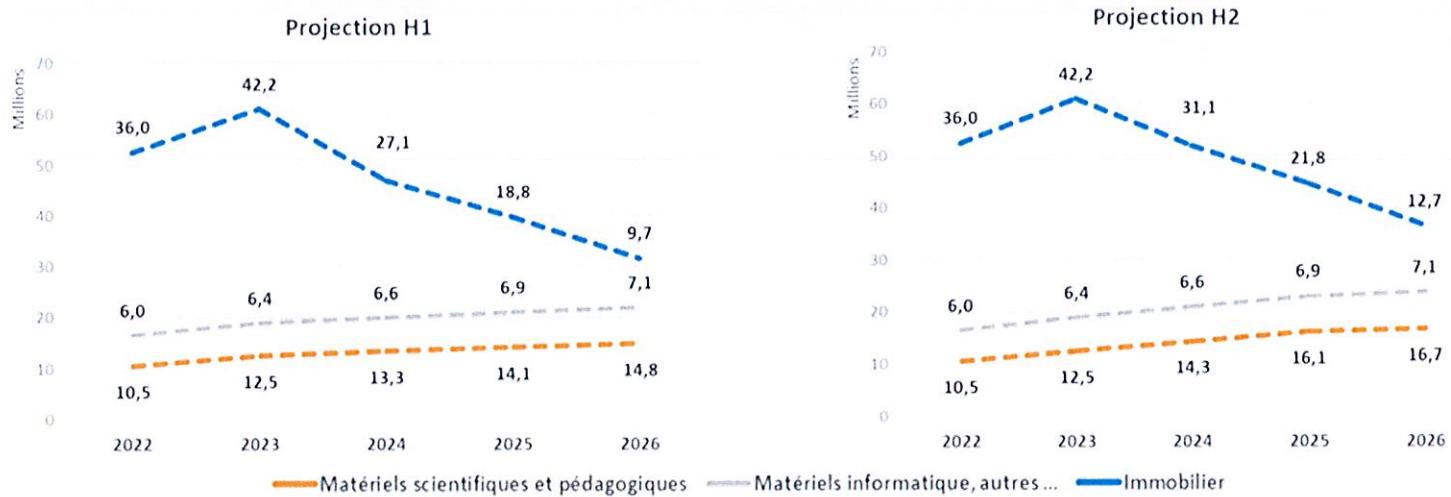
Capacité d'investissement

→ Hypothèse 1 :

- PP2I : + 10 M€ sur 3 ans
- Equipements : -

→ Hypothèse 2 :

- PP2I : + 20 M€ sur 3 ans
- Equipements : + 5 M€ sur 3 ans



L'hypothèse 1 permet d'envisager d'abonder à hauteur de 10 M€ le Programme Pluriannuel d'Investissement Immobilier (PP2i) – ce qui est très visible sur le graphique.

L'hypothèse 2, meilleure capacité à investir : on double l'apport sur l'investissement immobilier mais on amène également de l'investissement en matière d'équipements (25 M€ supplémentaires en tout).

L'investissement est porté naturellement par la CAF de l'Établissement mais également par l'ensemble de ses recettes.

En 2023, 60 % est porté par le Plan France Relance, en 2024 et 2025 le CPER intervient à hauteur de 48 % en 2023 et 45 % en 2025.

En 2026, fin du CPER ; l'Université de Lorraine ne supporte plus que 21 % de ses investissements – ce qui explique la tendance à la baisse de la courbe.

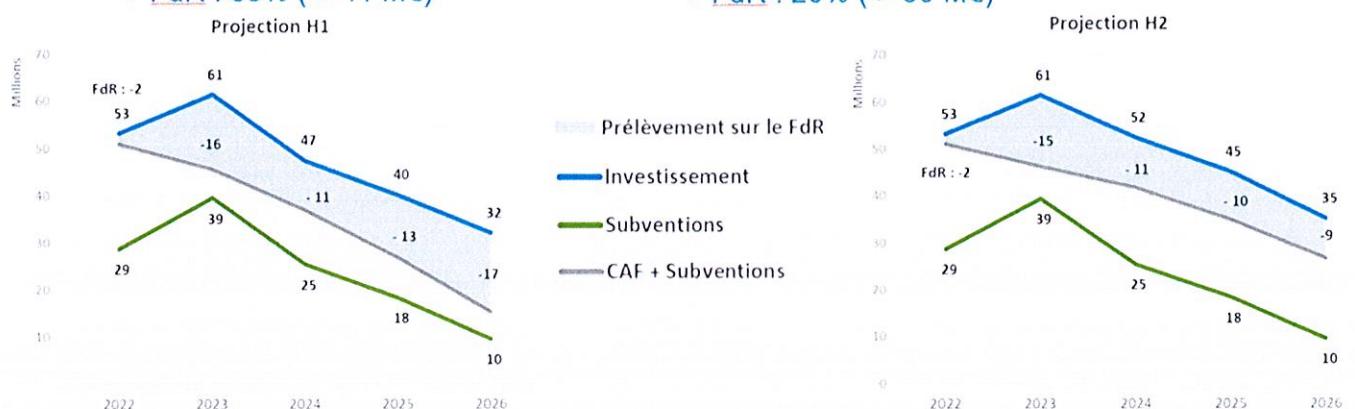
Le financement de l'investissement de 2024 à 2026

→ Hypothèse 1 (moyenne sur 3 ans) :

- Financements : 45%
- CAF : 20%
- FdR : 35% (≈ 41 M€)

→ Hypothèse 2 :

- Financements : 40%
- CAF : 40%
- FdR : 20% (≈ 30 M€)

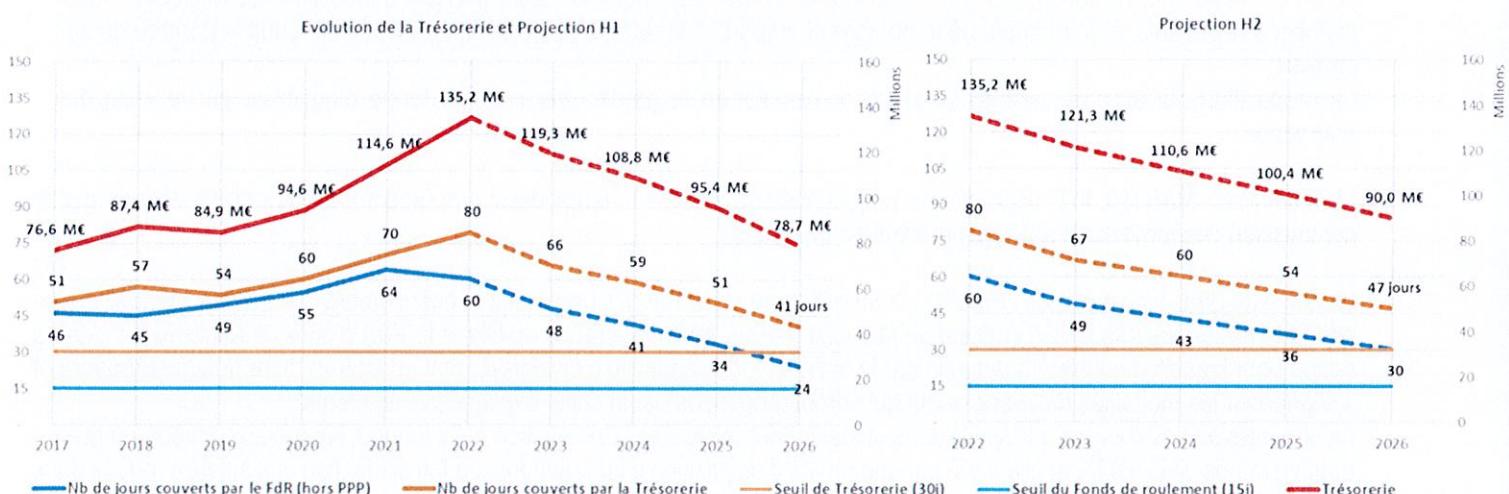


Hypothèse 1 : augmentation du prélèvement sur FdR au fur des années du fait de la moindre couverture des investissements de l'Établissement, de la fin du Plan France Relance et de l'abondement par le CPER.

Hypothèse 2, l'Université a un financement à 40 % de ses investissements ; la CAF représente le double, soit 40 %, et le FdR est impacté autour de 20 % - beaucoup moins que dans l'hypothèse 1.

À noter aussi le prélèvement nettement moindre de 15 M€ en 2023 puis 11 M€, puis 10 M€ puis 9 M€ pour les années à venir – ce qui a un impact plus faible pour le FdR de l'Établissement, une meilleure capacité d'investissement de 15 M€ supplémentaires dans l'hypothèse 2.

Soutenabilité : Évolution de la Trésorerie et des seuils d'alerte (en nombre de jours de charges décaissables)



Dans l'hypothèse 1, le nombre de jours couverts par le FdR arrive au niveau du seuil (15 jours de financement).

Dans l'hypothèse 2, la baisse est continue mais la courbe se maintient à des niveaux très raisonnables vis-à-vis des seuils de trésorerie (en orange) ou le seuil relatif au FdR (en bleu clair).

Orientations 2024

Orientations budgétaires pour 2024

- Financer la masse salariale dont le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) afin d'être en capacité de proposer des campagnes d'emploi dites « normales »
- Mobiliser le Fond de Roulement (réserve) de l'Établissement pour investir dans nos bâtiments (politique Responsabilité Sociétale et Environnementale du contrat d'établissement)
- Faire évoluer nos mécanismes de financement ou d'organisation afin de couvrir l'augmentation des charges courantes liées à l'Exploitation, la Maintenance courante et l'Entretien des Bâtiments (EMEB)

M. Camille DIOU souligne l'écart entre le montant des dépenses mutualisées portées par l'Établissement à hauteur de 58 M€ et le montant des recettes censées couvrir ces dépenses, qui ne s'élève qu'à 53 M€.

Il y a donc un déficit de financement des dépenses mutualisées, qui amène la gouvernance à augmenter les Frais de Gestion, Service et Environnement (FGSE) à l'automne prochain.

Ajustement du modèle économique

→ Les Frais de Gestion, Service et Environnement (FGSE) passent de 12% à 20%



La Présidente salue le travail de construction des hypothèses et la précision de la prévision. Il lui plaît qu'il y ait eu 2 schémas de travail proposés.

Selon la Présidente, l'Établissement se retrouve à la croisée des chemins : soit il parvient à mobiliser ses ressources pour financer ses emplois, à un moment où le nombre de départs à la retraite est très important ; soit il réduit le nombre de ses emplois.

La proposition qui est faite permet de protéger l'emploi et de garder une certaine forme d'optimiste sur la suite des opérations.

M. Jean-Marc MARTRETTE apprécie les projections sur le futur. Il demande si des préconisations ont été émises par la commission des moyens, lesquelles auraient été intégrées.

Le contexte dans lequel évolue l'Établissement est chargé d'inconnu. Concernant le financement des travaux immobiliers, la certitude réside dans le CPER (Contrat de Plan État-Région) mais il va falloir mobiliser le FdR (Fonds de Roulement) : c'est la raison pour laquelle on insiste beaucoup sur le maintien de la capacité d'investissement en interne, pour pouvoir répondre et s'aligner sur les modalités de financement qui seront proposées par la suite, explique la Présidente.

La commission des moyens a travaillé dans un calendrier particulier : l'installation a été longue, les travaux ont commencé en début d'année civile 2023, et elle a été sur une phase d'acquisition d'informations, de familiarisation aux sujets évoqués dans le périmètre de cette commission.

Des questions ont été posées qui ont nourri la réflexion mais, à un moment donné, la Présidente a estimé qu'il était de sa responsabilité d'amener des propositions et de formuler des hypothèses devant le Conseil d'Administration (les orientations politiques relèvent de la compétence de la présidence).

La Présidente dit ne pas avoir reçu de recommandation directe de la commission des moyens, ce qui peut être entendu compte-tenu du calendrier particulier dans lequel les services ont travaillé au cours de cette année universitaire. Elle rappelle que, pour la première fois dans l'Établissement et, qui plus est, au cours de la première année du début de mandat de la nouvelle présidence, la phase de contractualisation et les travaux permettant d'alimenter la construction du dossier afférent se superposent (les précédentes années, la phase de contractualisation était décalée d'un an par rapport aux travaux à mener dans ce cadre).

Cette année, l'Université fait tout en même temps, avec des enjeux de dimension nationale auxquels elle doit répondre :

- l'Appel à Projets (AAP) sur les Pôles Universitaires d'Innovation (PUI),
- l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU),
- et des échéances nationales auxquelles l'Établissement ne peut pas déroger.

La Présidente ne peut pas redresser la réalité suivante : la dotation que donne l'État à l'Université de Lorraine ne suffit plus pour couvrir les charges des emplois d'État (fonctionnaires) et la situation va s'aggraver de 2 M€ par an. Pour absorber ce déficit, la gouvernance a retenu 2 façons de faire :

- diminuer les emplois,
- avoir une vision plutôt optimiste sur l'avenir, qui est présentée ici - vision non déconnectée de la réalité sur des objets dont l'Établissement n'a pas encore connaissance.

M. Camille DIOU n'est pas particulièrement inquiet par l'hypothèse 2 qu'il trouve raisonnablement favorable. Dans la commission des moyens, aucune hypothèse n'est écartée ; globalement les tendances qui se dégagent se résument à :

- une réticence prononcée à augmenter les FGSE (Frais de Gestion, Service et Environnement),
- une volonté de développer les recettes d'activité.

Le développement des recettes a déjà été engagé ; il est également un objectif du programme REIL (Renforcement Européen de l'Impact du site Lorrain) qui doit permettre d'augmenter les revenus de l'Université sur les Appels à Projets européens, ainsi que du PUI (Pôle Universitaire d'Innovation).

En attendant que les effets de ces actions soient mesurables, M. Camille DIOU ne voit pas d'autre solution que l'augmentation des FGSE, ne serait-ce que pour couvrir les dépenses mutualisées qui consistent en :

- ⇒ 8,75 M€ pour la recherche
- ⇒ 8,25 M€ pour la formation
- ⇒ 11,10 M€ pour le fonctionnement des services des directions centrales et de l'ensemble de l'Établissement
- ⇒ 30,00 M€ d'EMEB (Exploitation, Maintenance courante et Entretien des Bâtiments)

Ces dépenses profitent à tous, rappelle M. Camille DIOU qui confirme qu'aucune préconisation de la commission des moyens n'a été écartée : la gouvernance est ouverte à toute forme de solution. L'Université de Lorraine est confrontée à la même réalité que le CNRS qui vient, lui aussi, de faire passer son taux de prélèvement à 20 %.

M. Camille DIOU ajoute qu'en cas d'un prélèvement trop important, le surplus sera bien sûr redistribué dans les enveloppes redirigées vers les composantes.

M. Christophe SCHMITT remercie tout d'abord les intéressés pour la synthèse sur les éléments présentés pour donner les orientations budgétaires 2024. Le document en [annexe 1](#) montre une maîtrise de la connaissance des éléments budgétaires. Selon M. Christophe SCHMITT, le côté un peu faible est présent dans la dernière page du document : en ce qui concerne les orientations de l'année en cours, il dit être resté sur sa faim car il aurait souhaité davantage de détail en termes de recherche, de formation, de RH, d'investissement.

Sur la commission des moyens, il est vrai qu'un temps d'appropriation est nécessaire. Au cours de la dernière réunion, M. Camille DIOU a fait une présentation sur les éléments budgétaires sur lesquels les membres de la commission ont été amenés à échanger ; ils attendent toujours le compte rendu et une nouvelle sollicitation de M. Camille DIOU pour engager une discussion.

La Présidente estime que les demandes émises par M. Christophe SCHMITT relèvent plutôt de la présentation du budget en fin d'année civile. L'exercice d'orientation budgétaire porte sur un raisonnement financier sur des grandes masses, où on évalue les marges de manœuvre qui vont pouvoir être injectées dans le processus d'allocation en vue de la construction du budget. Les réponses seront élaborées dans le périmètre du Conseil Scientifique, dans le périmètre du Conseil de la Formation et au sein de la commission des moyens. C'est tout l'enjeu des 6 mois à venir.

C'est également dans ce laps de temps qu'il faudra réviser le modèle économique, un travail de longue haleine, remarque la Présidente (quelles modalités de distribution des FGSE de 20 % sur l'ensemble des dispositifs, quelle temporalité, quels mécanismes d'ajustement en cas de prélèvement excessif, etc.).

M. Christophe SCHMITT dit regarder ce qui se fait dans les universités. Il reconnaît que le travail fait sur les projections est exceptionnel dans sa finesse (ces éléments d'information ne sont pas présents dans les documents des autres universités). Par contre, sur la partie orientation budgétaire, il a trouvé d'autres éléments plus précis dans d'autres universités.

La Présidente serait intéressée que M. Christophe SCHMITT transmette ces documents à l'équipe politique. Elle insiste sur le fait qu'elle ne veut pas préempter sur la phase de construction du budget qui amènera au niveau de détail que M. Christophe SCHMITT attend mais dans la présentation du budget initial de l'Établissement.

Dans l'aspect recettes d'activité, M. Christophe SCHMITT attire l'attention sur le fait des leviers existent au niveau des composantes.

Quand les membres de la commission des moyens (dont M. Olivier GARET fait partie) ont commencé à travailler, les prévisions étaient pires que celles déclinées aujourd'hui. Des évolutions des coûts de l'énergie ont été favorables et donc, les scénarii présentés sont plus favorables.

Pour M. Olivier GARET, le DOB porte plutôt sur le long terme et la capacité de s'engager sur plusieurs années. Il pense qu'il y a une trajectoire de désengagement de l'État par rapport aux universités – ce qui est préoccupant.

M. Olivier GARET revient sur l'ajustement du modèle économique pour dire que certains acteurs sont capables d'entendre le besoin de ponction mais, qu'en échange, ils souhaitent une explication sur l'utilisation cet argent. Il y voit la mise en œuvre d'un mécanisme de solidarité à l'intérieur de l'Établissement - chose qui doit être relevée de manière positive – d'autant plus que certaines composantes choisissent elles-mêmes de le faire dans leur propre budget.

La question de nos relations avec l'État ou de la manière dont l'État considère les universités ne se situe pas sur le plan financier, affirme la Présidente qui évoquera ce thème à la rentrée. Les dispositifs de formation, de formation professionnelle ou de recherche sur le point d'être mis en place l'inquiètent plus que la question financière.

Les orientations budgétaires 2024 sont approuvées par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	20
Membres représentés	7
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	17
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	10

4. ALLOCATION PRIMITIVE 2024

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 2

Selon la Présidente, l'allocation est réalisée dans un contexte difficile ; l'Établissement choisit de procéder en 2 temps :

- le 1^{er} temps est une allocation primitive qui permet de donner les informations nécessaires pour les composantes de formation et pour les unités de recherche en vue de lancer le processus de construction budgétaire dans l'Université de Lorraine ; il porte sur une partie des moyens suivant les mêmes principes que l'année dernière ;
- en 2^{ème} temps et en parallèle sur les 6 mois qui viennent, le travail sur le modèle économique d'une part, et la poursuite des dialogues avec les pôles scientifiques et les collégiums, d'autre part, contribueront à l'élaboration d'une allocation travaillée en Directoire, en Conseil de la Formation, en Conseil Scientifique et qui sera présentée en décembre 2023 et portera sur l'intégralité de la répartition des moyens.

Cette allocation primitive s'entend à la fois comme l'enclenchement d'un ensemble de modifications de la politique de l'Établissement et comme une première étape dans la démarche d'allocation.

Par ailleurs, la charge de travail étant très importante actuellement, certains objets pourront être discutés dans le document présenté en [annexe 2](#), termine la Présidente.

M. Camille DIOU apporte la précision suivante : l'Établissement ne dispose pas de 6 mois de travail devant lui mais 3 mois et demi...

ALLOCATION aux

- Collégiums
- Pôles scientifiques
- Directions centrales

ÉLÉMENTS de Contexte

Moyens globalisés

Subvention pour charge de service public en fonctionnement	44 M€
Produit des Frais de Gestion, Service et Environnement (FGSE) ⁽¹⁾	9 M€
Droits d'inscription (40%)	4 M€
Total des moyens en fonctionnement globalisé	53 M€
Subvention pour charge de service public en masse salariale	473 M€
Moyens nouveaux attendus au titre la masse salariale ⁽¹⁾	7 M€

Allocation proposée

Directions opérationnelles	11,1 M€
Pôles scientifiques	8,75 M€
Collégiums	8,25 M€
Entretien, Maintenance et Exploitation des Bâtiments (EMEB)	30 M€
TOTAL Allocation de fonctionnement	58,1 M€
Total des moyens en fonctionnement globalisé	53 M€

Malgré un déséquilibre entre les dépenses assumées par le central et les moyens globalisés il est proposé de maintenir le volume des enveloppes déléguées aux composantes

Principe de conserver les enveloppes à l'identique des enveloppes débloquées l'année dernière.

80 % de l'enveloppe de fonctionnement seront alloués aux pôles scientifiques et aux collégiums du fait que le dialogue avec ces instances n'est pas achevé.

Le complément interviendra à l'occasion du vote du Budget Initial 2024, à l'issue des dialogues avec les pôles scientifiques et les collégiums, en décembre 2023.

Allocation aux COLLÉGIUMS : 8,25 M€

Fonctionnement : 80 % de l'allocation 2023 = 5,58 M€

Collégiums	ALL	SHS	LMI	DÉG	Santé	L-INP	Techno	Interface	S&T	TOTAL
Dotation 2024 (80% de 2023)	342 543	395 683	162 861	505 404	1 116 323	1 220 310	734 403	440 413	664 059	5 582 000

Heures complémentaires : enveloppe identique en volume HC (même accréditation) mais réévaluée en € (point d'indice) = 15,7 M€

Collégiums	ALL	SHS	LMI	DÉG	Santé	L-INP	Techno	Interface	S&T	Restes à affecter	TOTAL
Dotation HCe (enseignement)	19 479	25 741	12 954	21 818	15 869	35 172	54 907	11 297	11 736	15 292	224 265
Dotation HCr (référentiel)	3 829	6 430	4 706	3 779	3 222	19 748	20 774	791	7 456		70 735
Compensation du potentiel Brut - Net										32 000	32 000
Dotation 2024 en HETD	23 308	32 171	17 660	25 597	19 091	54 920	75 681	12 088	19 192	47 292	327 000
Compensation des charges sur VE en €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 475 483	1 475 483
Dotation 2024 en €	1 013 900	1 399 449	768 207	1 113 490	830 478	2 389 013	3 292 138	525 808	834 831	3 532 685	15 700 000

Pourquoi 80 % ?
Raisons différentes en 2024 par rapport à 2023 :

Rappel allocation 2023 :

- Incertitudes éco

Allocation 2024 :

- Dialogue avec les C/PS en cours (phase 2 en octobre)
- Complément en décembre 2023 et non au printemps

HC = Heures Complémentaires

C/PS = Collégiums/Pôles Scientifiques

Allocation aux PÔLES SCIENTIFIQUES : 8,75 M€

Fonctionnement : 80 % de l'allocation 2023 = 4,65 M€

Pôles Scientifiques	A2F	AM2I	BMS	CLCS	CPM	EMPP	M4	OTELo	SJPEG	TELL	TOTAL
Dotation socle 2024 (80% de 2023)	256 145	1 063 846	532 061	341 543	353 425	580 172	606 480	296 291	314 406	284 619	4 654 987

Enveloppe « projet du Conseil Scientifique » à 100% : **385 k€**.

Dotation ESST à 80% : **292 k€**.

Dotation socle des ED à 80% : **488 k€**.

Contrats doctoraux : maintien du volume de 100 CD

Pôles Scientifiques	A2F	AM2I	BMS	CLCS	CPM	EMPP	M4	OTELo	SJPEG	TELL	TOTAL
Nombre de contrats doctoraux	6	18	11	8	8	13	13	7	9	7	100

ESST = Environnement Scientifique & Structures Transverses CD = Contrats Doctoraux

ED = Écoles Doctorales

Pourquoi 80 % ?
Raisons différentes en 2024 par rapport à 2023 :

Rappel allocation 2023 :

- Incertitudes éco

Allocation 2024 :

- Dialogue avec les C/PS en cours (phase 2 en octobre)
- Complément en décembre 2023 et non au printemps

Allocation aux DIRECTIONS CENTRALES : 11,1 M€

Fonctionnement : 80 % de l'allocation 2023 = 8,88 M€

La ventilation des crédits entre les DC se fera à l'issu des dialogues de gestion programmés en septembre/octobre 2023.

Les 20% restants seront répartis au cours du premier trimestre 2024 en fonction des différents projets à mettre en œuvre dans le cadre de la transformation de l'établissement.

DC = Directions Centrales

Allocation 2024 - CAMPAGNE D'EMPLOIS

Mme Myriam DORIAT-DUBAN commente le diaporama et rappelle en premier lieu le contexte :

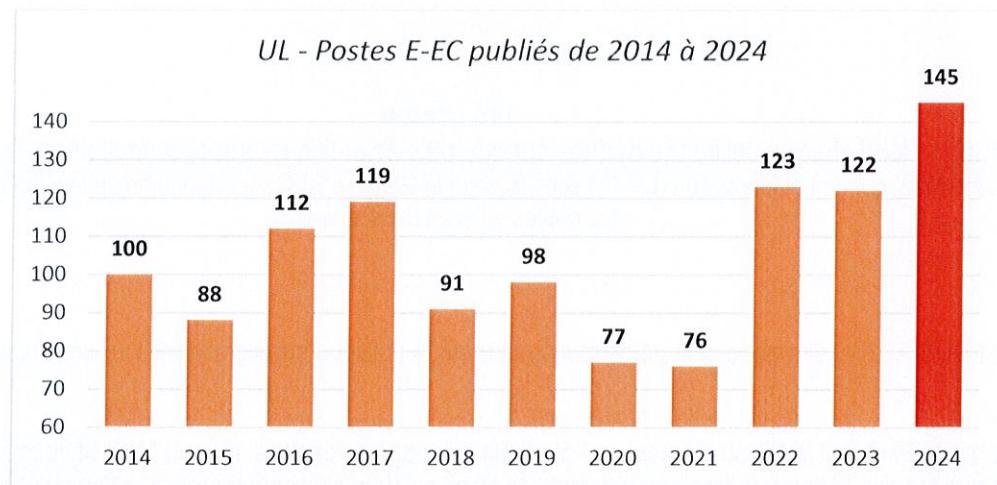
- hausse conséquente du nombre de départs en retraite annoncés jusqu'au 1^{er} septembre 2023, pour un départ en retraite au plus tard au 1^{er} septembre 2024
- méthode stabilisée pour permettre une meilleure projection sur l'avenir ; cette méthode consiste à fixer des cibles pour les Collégiums et Pôles, exprimées en nombre de postes et cadrées en « Valeur Référence Emploi (VRE)» et à reconduire de manière automatique les concours infructueux hors cible
- pression liée au GVT qui n'est toujours pas couvert par l'État (+2 millions en 2022) et aux mesures salariales non compensées comme l'augmentation du point d'indice

→ impossibilité de publier 100 % des postes publiables mais maintien d'un nombre constant de reports



Campagne d'emploi d'un volume « remarquable » :

145 postes d'E-EC sont proposés à la publication



Ensuite, Mme Myriam DORIAT-DUBAN indique la méthode employée.

L'Établissement poursuit → un pilotage dynamique des emplois
 → des recrutements orientés **sur les besoins**, pas sur la reproduction du passé

Pour les BIATSS :

- politique favorable aux titularisations => pas de cible mais analyse GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) obligatoire
- maintien des obligations réglementaires en termes de PACTE (Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique Territoriale, hospitalière et d'État) et de BOE (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi)
- trouver un équilibre entre la protection des postes de la filière AENES (Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur) et la lutte contre la précarité des contractuels
 → Suite aux échanges en Groupe de Travail, lancement d'une expérimentation d'une possibilité de transformation AENES en ITRF (Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de Formation)) vers BAP (Branche d'Activité Professionnelle) J – catégories C et B uniquement – **limitée** en nombre par le nombre de postes AENES mis au concours ou à la mobilité

Pour les Enseignants-Chercheurs (EC) :

- politique RH stratégique en lien avec les évolutions (Chaires de Professeur Junior, repyramides) pour offrir des perspectives là où les « voies normales » ne suffisent pas :
 - Chapeaux de PR (Professeur) en section 71
 - Ouverture de Postes de PR réservés aux lauréats IUF (Institut Universitaire de France) (concours 46-4) – hors cible

- Ouverture de Postes BOE pour des MCF (Maîtres de Conférences), en lien avec politique doctorale en matière d'inclusion
- non publication en cas de désaccord entre Collégiums et Pôles Scientifiques

Pour les Enseignants du Secondaire Affectés dans le Supérieur (ESAS) :

- bascule automatique en vague 1 des postes d'ESAS où il y a eu un veto du recteur/rectrice
- publication des postes d'ESAS dès la vague 1 (mais tout en les incluant dans les cibles des collégiums) pour éviter les vetos



145 postes

répartis dans chaque collégium et dans chaque pôle scientifique proportionnellement à leur vivier [hors Lorraine Management et Innovation (LMI) et Droit Economie Gestion (DEG) qui voient maintenue la publication de 100 % des postes qui sont dans le vivier]

M. Bernard DUSSOUBS demande si la gouvernance connaît la politique stratégique qu'il va développer dans les futures années.

Les repyramidages seront votés au moment du vote de la campagne d'emplois, répond Mme Myriam DORIAT-DUBAN en insistant sur le fait que la gouvernance souhaite que les choses soient plus cohérentes au niveau global.

M. Marc SCIAMANNA se réjouit de la publication de 145 postes et est particulièrement sensible aux postes qui concernent le territoire de l'Eurométropole de Metz. Lors du rapport que l'Université de Lorraine et l'Eurométropole de Metz ont réalisé conjointement, M. Marc SCIAMANNA était inquiet de la dynamique du site messin ; il serait intéressant :

- ① d'une part, de regarder la territorialisation de ces emplois – même si les critères restent les besoins ;
- ② d'autre part, sur la temporalité, il demande confirmation de la date des retours à faire auprès du ministère concernant les Enseignants-Chercheurs (EC). Mme Myriam DORIAT-DUBAN répond que, pour les Enseignants du Secondaire, il s'agit du 6 septembre et que, pour les EC, le vote aura lieu en décembre.
- ③ Le 3^{ème} point que M. Marc SCIAMANNA veut évoquer porte sur une information émanant de ses administrés (notamment des personnels au sein de l'Université de Lorraine) selon laquelle plusieurs sujets de personnels changent leur lieu d'affectation recherche d'origine EC qui changent de laboratoire.
Il demande si l'Université dispose de données sur ces flux, quelle est la procédure au sein de l'Université pour accepter ou refuser et comment le poste libéré est analysé en termes d'affectation.
- ④ Sur les données territoriales, la Présidente explique que des effets massifs sont liés à des domaines disciplinaires dans lesquels il existe un déficit important de professeurs d'université.
À l'université, l'entrée des postes se fait par section disciplinaire et non territoriale mais il y a des effets territoriaux non négligeables qui doivent être une préoccupation des composantes de formation parce que la présence de cadres A est déterminante dans la trajectoire des entités.
Vient s'ajouter une difficulté/opportunité particulière qui concerne les IUT installés en dehors des métropoles sur lesquels ces effets sont davantage accentués.

Il faudra prêter une attention à avoir des éléments qui soient les plus équilibrés possible – travail au long cours à mener et à suivre au niveau de chaque collégium, observe la Présidente.

- ⑤ À propos de la mobilité, cela dépend s'il s'agit d'un rattachement-recherche ou d'un rattachement-formation, expose la Présidente. Les EC ne sont pas libres de leur affectation en formation mais ils sont libres de leur affectation en recherche – la seule restriction étant de limiter autant que possible les mobilités en cours de contrat. Les changements d'affectation ne sont autorisés que dans des situations interindividuelles conflictuelles.

Mme Myriam DORIAT-DUBAN complète en disant que le repyramide relève de la promotion. Les mouvements des chercheurs sont libres et il n'y a pas de dette envers la recherche.

Pour connaître le bilan des flux, il faudra attendre le 1^{er} janvier quand les mouvements auront été actés.

En ce qui concerne la procédure dans cette période de transition de contrat, les personnes sont libres de bouger à leur convenance ; par contre, pendant le contrat, une procédure votée en Conseil Scientifique permet de regarder les raisons du départ de la personne.

Pour M. Marc SCIAMANNA, si la mobilité des chercheurs peut être louable du point de vue strict de l'Université de Lorraine ou des lois qui régissent l'ESR, elle l'est moins du point de vue du développement économique et du rôle des territoires. Quand les collectivités ont investi des milliers d'euros dans une unité de recherche, elles s'attendent à ce que les développements de la recherche se produisent sur leur territoire – tout en gardant la liberté des acteurs.

M. Marc SCIAMANNA s'inquiète de la désertification thématique d'un certain nombre de sujets, qu'il faudra analyser avec des indicateurs (qu'il n'a pas).

La Présidente souligne qu'il n'y a pas eu de départ d'activité de recherche du site de Metz mais une difficulté à construire cette activité de recherche ; parfois, le collectif porte aussi une responsabilité dans ces démarches-là.

La Présidente désire avoir un débat totalement apaisé, même s'il faut entendre que l'Établissement a une responsabilité d'employeur, une responsabilité vis-à-vis des territoires ; il faut aussi entendre que la liberté de rattachement en matière de recherche est une liberté fondamentale des Enseignants-Chercheurs (EC).

M. Olivier GARET revient sur la campagne d'emploi qui serait « remarquable », ce qui est vrai vis-à-vis des années précédentes. Néanmoins, pour la vie au quotidien des Enseignants-Chercheurs (EC), le compte n'y est pas car il y a un très léger dégel de 2 postes cette année pour faire face à des situations particulières. Mais par rapport à la perte de postes dans un contexte d'augmentation du nombre d'étudiants, il y a toujours des difficultés sur le terrain.

M. Olivier GARET se pose des questions sur la détermination des sections qui bénéficient d'un taux d'ouverture à 100 % et de celles qui bénéficient d'un taux à 80 %. Il s'interroge particulièrement sur la non ouverture à 100 % des secteurs SHS (Sciences Humaines et Sociales) et ALL (Arts, Lettres et Langues), secteurs dont les taux d'encadrement sont relativement voisins des taux observés sur le secteur DEG (Droit Economie Gestion).

La situation économique de l'Établissement ne permet pas à la Présidente d'opérer des dégels plus importants. Vu les taux d'encadrement, le jour où il sera possible de dégeler des emplois, les domaines ALL et SHS seront traités en priorité.

La Présidente met un point d'attention sur la situation des IUT au sein desquels le déploiement de la réforme des Bachelors Universitaires de Technologie (BUT) va aussi dégrader leur situation d'encadrement.

Mme Myriam DORIAT-DUBAN insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de gels mais de reports de postes. Les emplois gelés sont perdus tandis que les reports d'emplois (même si tous les postes ne sont pas publiés) permettent de faire tourner les postes entre sections, là où il y a le plus de besoins – sans pour autant procéder à des redéploiements.

M. Jean-Marc MARTRETTE relaie la remarque suivante d'un directeur de collégium : un Directoire est prévu jeudi après-midi prochain alors que le Conseil d'Administration aura voté l'allocation primitive.

La Présidente aurait souhaité organiser un Directoire en visioconférence en amont du Conseil d'Administration mais, comme les Administrateurs l'ont remarqué, les documents relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire et à l'allocation primitive leur sont parvenus au-delà du délai tenu habituellement – ce qui est révélateur des conditions dans lesquelles la gouvernance produit ces éléments.

L'Établissement n'a pas eu le temps de présenter ce texte avec les directeurs et directrices de collégium et de pôle scientifique mais seulement de discuter les grandes orientations lors de précédents échanges en Directoire.

D'ores et déjà, la Présidente informe les Administrateurs qu'elle pose une réserve dans le paragraphe A.8 du document sur l'allocation primitive où étaient proposés des numéros de postes en partant des emplois sans affectation recherche ; ce sujet doit être abordé en Directoire et il est fort possible qu'une proposition différente en émane et soit soumise au vote du Conseil d'Administration du mois de septembre.

En réponse à M. Christophe SCHMITT, la Présidente précise qu'elle retire du document la mention du choix des postes non affectés en recherche ainsi que des 4 numéros de postes identifiés.

M. James GREENWOOD trouve dommage que le débat d'allocation de fonctionnement n'ait pas eu lieu avec le Directoire.

Comme les éléments d'allocation générale hors campagne d'emplois n'affichent aucune surprise, la Présidente ne saisit pas le bien-fondé de la remarque.

M. Camille DIOU confirme que la présentation de l'enveloppe "fonctionnement" a été réalisée en Directoire bien en amont.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent l'allocation primitive 2024, telle que décrite dans le document en **annexe 2**, sauf modification suivante dans le paragraphe A.8 relatif à la campagne d'emplois :
→ retrait du choix des postes non affectés en recherche ainsi que des numéros de postes (ces éléments seront soumis au vote du Conseil d'Administration de septembre, après consultation du Directoire).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	20
Membres représentés	7
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	18
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	9

M. Camille DIOU remercie chaleureusement les services et M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME pour le travail gigantesque accompli dans des conditions difficiles.

La Présidente rappelle que M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME assure encore les fonctions de Directeur du Budget et des Finances et les fonctions de Directeur Général des Services Adjoint puisque le nouveau de Directeur du Budget et des Finances de l'Université de Lorraine n'arrivera que début septembre dans l'Établissement.

La Présidente en profite pour également remercier M. Camille DIOU pour le travail réalisé.

SORTIE de Mme CREUSOT Nicole

Nb de présents : 19

Nb de représentés : 7

5. ADHÉSION de l'UNIVERSITÉ de LORRAINE aux PRINCIPES de la MAGNA CHARTA UNIVERSITATUM de 2020 **ANNEXE 3**

La Présidente indique que la version initiale de la Charte est passée en Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en 2018.

La version 2020 intègre désormais des aspects relatifs aux liens entre université et société.

La Présidente propose d'engager la démarche d'adhésion à cette nouvelle version de la Charte car elle porte des valeurs importantes, telle celle de protéger et de porter collectivement les libertés académiques et les attendus dans lesquels la communauté universitaire accomplit ses missions.

Seul un dossier est à constituer et il n'y a pas de cotisation à payer. Le seul impact réside en termes d'affichage de valeurs.



L'adhésion de l'Université de Lorraine aux principes de la Magna Charta Universitatum de 2020 **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	7
Nombre de votants	26
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

6. RÈGLEMENT du COMITÉ D'ÉTHIQUE SCIENTIFIQUE et PÉDAGOGIQUE (CESP) et STATUTS de la STRUCTURE d'ACCUEIL des CORPS
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 4

M. Jean-Yves JOUZEAU émet 2 remarques de forme :

- ① à certains endroits du texte, il est fait mention de « la Faculté de Médecine », à d'autres endroits, de « la Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé » et encore à d'autres endroits, de « la Faculté de Médecine F3M » ; il serait souhaitable que le même terme soit utilisé partout dans le texte ;
- ② Article 7 : Constitution
Erreur de lecture suite à l'omission d'une virgule.

DÉPART de M. VANNESTE Arnaud

Procuration à Mme CREUSOT Nicole (sortie de la salle)

Nb de présents : 18

Nb de représentés : 7

Le règlement du Comité d'Éthique Scientifique et Pédagogique (CESP) et les statuts de la structure d'accueil des corps **sont approuvés à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	7
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

RETOUR de Mme CREUSOT Nicole
+ Procuration de M. VANNESTE Arnaud
Nb de présents : 19
Nb de représentés : 8

7. CHARTE STATUT de l'ÉLU du COMITÉ SOCIAL d'ADMINISTRATION (CSA) et de la FORMATION SPÉCIALISÉE en MATIÈRE de SANTÉ, SÉCURITÉ et CONDITIONS de TRAVAIL (F3SCT)
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 5

Mme Myriam DORIAT-DUBAN indique que le document en **annexe 5** est issu du Groupe de Travail dédié et qu'une deuxième charte, hors CSA et hors F3SCT, est à venir.

La charte Statut de l'élu du Comité Social d'Administration et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	8
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

Mme Myriam DORIAT-DUBAN remercie l'ensemble des membres du Groupe de Travail.

8. DÉSIGNATION des REPRÉSENTANTS de l'UNIVERSITÉ de LORRAINE au CONSEIL d'ADMINISTRATION de l'INSTITUT SUPÉRIEUR D'INGÉNIERIE de la CONCEPTION (InSIC)
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration, dont il est question dans la présente délibération, est composé de 11 membres dont 5 sont nommés pour 5 ans par « l'assemblée délibérante » de l'Université de Lorraine.

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine désignent à l'unanimité :

- Mme Hélène BOULANGER, Présidente de l'Université de Lorraine
- M. François ROUSSEAU, Directeur de Mines Nancy
- M. Antoine LE SOLLEZ, Directeur des Etudes de Mines Nancy
- M. Mohammed NOUARI, Professeur à Mines Nancy et Directeur de la Recherche du GIP-InSIC
- M. Christian PIERRET, Président du Conseil d'administration du GIP-InSIC

comme représentants de l'Université de Lorraine au Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur d'Ingénierie de la Conception (InSIC).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	8
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

PAUSE de 15 mn
DÉPART de Mme CREUSOT Nicole

– Procuration de M. VANNESTE Arnaud

Nb de présents : 18

Nb de représentés : 7

DÉPART de M. SCIAMANNA Marc

– Procuration de M. GROSDIDIER François

Nb de présents : 17

Nb de représentés : 6

DÉPART de Mme DENOOZ Laurence

Nb de présents : 16

Nb de représentés : 6

SORTIE de M. JOUZEAU Jean-Yves

Nb de présents : 15

Nb de représentés : 6

9. ÉVOLUTION de l'OFFRE d'ACTION SOCIALE des PERSONNELS : REVALORISATION de la PRESTATION RESTAURATION

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 6

Le point est présenté par M. Sébastien LAJOUX.

La revalorisation de la prestation restauration est liée à la volonté du CROUS, du fait de l'inflation, de compenser l'augmentation du prix de la restauration au sein de ses établissements.

Ces augmentations étant prévues à la rentrée, l'Université de Lorraine doit délibérer en amont afin que les décisions puissent être effectives pour les collègues fréquentant les restaurants universitaires du CROUS, concrètement pour la prise en charge à hauteur de 80 % de leurs repas.

► Travaux de la CGAS (Commission de Gestion d'Action Sociale) du 02/06/2023

Poursuite de la réflexion sur l'évolution de la politique d'action sociale

- Amélioration des dispositifs existants
- Enrichissement de l'offre de prestations

Première mesure d'évolution proposée

- Révision de la **prestation restauration** en raison d'une hausse des prix des repas des RU CROUS Lorraine dès le 01/08/2023
- D'autres actions d'amélioration à l'étude (proposées ultérieurement pour un enrichissement de l'offre à l'horizon 2024)

► Raison justifiant la proposition de « revalorisation de la prestation restauration »

Contexte d'inflation générale >> Evolution tarifaire du CROUS Lorraine

- Augmentation du prix des repas applicables aux agents UL fréquentant les restaurants CROUS à compter du **01/08/2023**
- Hausse des prix se traduira par un **tarif unique de 7,52 €** (*actuellement 2 tarifs selon « Indice Majoré – IM » : 6,20 € et 7,00 €*)

Impact de cette hausse tarifaire

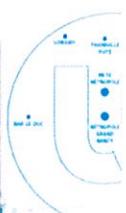
- Surcoût conséquent du prix des repas pour les tranches indiciaires les moins élevées

Surcoût de 1,32 €

- par repas pour les personnels ayant un IM inférieur ou égal à 534
- Tranches 1 à 3

Surcoût de 0,52 €

- par repas pour les personnels ayant un IM égal ou supérieur à 535
- Tranches 4 et 5



► Proposition d'une mesure de lutte contre les effets de l'inflation

Prise en compte de l'impact de cette évolution tarifaire sur le reste à charge des agents les plus pénalisés

- Révision de la subvention restauration UL **en supportant l'intégralité de l'augmentation des tarifs** pour les personnels **relevant des 3 premières tranches indiciaires** (IM inférieur ou égal à 534)
- Soit une **augmentation de 1,32 €** de « – ASIU »
- Entrée en vigueur de la **revalorisation au 01/08/2023** pour l'ensemble des restaurants conventionnés avec l'UL (CROUS et autres partenaires)
- Impact financier de la **mesure = 107 k€**

► Modification de la grille de participation de l'employeur au prix des repas

Participation UL ACTUELLE				
Tranches participations repas (selon IM : Indice majoré)		PIM	ASIU	TOTAL
Tranche 1 IM inf ou = à 362		1,39	1,75	3,14 €
Tranche 2 IM de 363 à 480		1,39	1,25	2,64 €
Tranche 3 IM de 481 à 534		1,39	0,75	2,14 €
Tranche 4 IM de 535 à 632		0,00	0,75	0,75 €
Tranche 5 IM = ou sup à 633		0,00	0,00	- €

Participation UL PROPOSEE				
Tranches participations repas (selon IM : Indice majoré)		PIM	ASIU	TOTAL
Tranche 1 IM inf ou = à 362		1,39	3,07	4,46 €
Tranche 2 IM de 363 à 480		1,39	2,57	3,96 €
Tranche 3 IM de 481 à 534		1,39	2,07	3,46 €
Tranche 4 IM de 535 à 632		0,00	0,75	0,75 €
Tranche 5 IM = ou sup à 633		0,00	0,00	- €

PIM = Prestations Inter Ministérielles

ASIU = Aide Sociale d'Initiative Universitaire

L'évolution de l'offre d'action sociale des personnels, précisément la revalorisation de la prestation restauration dans les termes figurant dans l'**annexe 6**, est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	6
Nombre de votants	21
Nombre de REFUS de VOTE	0

Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

10. DROITS et DEVOIRS des ENSEIGNANTS et ENSEIGNANTS-CHERCHEURS TITULAIRES - MODIFICATION PARTIELLE de la DÉLIBÉRATION n°15 du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 14 MARS 2023
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 7

Il est proposé une modification partielle de la délibération CA 2023 03 14 – 5, délibération portant uniquement sur l'article 10, exposé Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

Suite à une alerte émanant d'un collègue à propos d'une collègue ayant été confrontée au décès d'un proche et faisant face à une attitude peu attentive et peu bienveillante de la composante concernée, il s'est avéré que la délibération sur les Enseignants-Chercheurs (EC) demandait à être plus explicite.

C'est pourquoi, il a été procédé à un rajout calqué sur les modalités des personnels BIATSS, avec un point d'attention pour les directeurs et directrices à qui il est demandé de faire preuve d'une attitude bienveillante dans ce type de situation.

Il a été demandé à la composante en question de modifier ses pratiques.

Les modifications apportées à l'article 10 du document relatif aux droits et devoirs des Enseignants et Enseignants-Chercheurs titulaires – document annexé à la délibération n° 15 du Conseil d'Administration du 14 mars 2023, **sont approuvées à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	6
Nombre de votants	21
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

11. MISSIONS d'EXPERTISE – MODIFICATION PARTIELLE de la DÉLIBÉRATION n°16 du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 6 JUIN 2023
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 8

Par cette modification, il s'agit de pouvoir rémunérer les participants au comité de Stratégie Européenne dans le cadre du projet REIL (Renforcement Européen de l'Impact du site Lorrain).

Les ajouts relatifs au projet Renforcement Européen de l'Impact du site Lorrain (REIL), apportés au document annexé à la délibération n° 16 du Conseil d'Administration du 6 juin 2023, **sont approuvées** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
-------------------------------	----

Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	6
Nombre de votants	21
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	19
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	2

12. LISTE des FONCTIONS OUVRANT DROIT à la PRIME de CHARGES ADMINISTRATIVES (PCA) - ANNÉE 2023-2024

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 9

Trois changements importants sont à relever :

- la direction de la MSH était sous-évaluée en termes de reconnaissance financière : sa prime a été alignée sur la prime des directeurs de pôle scientifique ;
- pour remédier à une iniquité forte vis-à-vis des directeurs et des directrices d'unité par rapport aux directeurs et directrices de composante, il a été ajouté une décharge pour les directeurs et directrices d'unité ;
- des lignes ont été introduites dans le tableau pour la direction du SUAPS, ce qui existe uniquement pour la partie PCA (pas pour l'indemnité C2) car il s'agit d'enseignants du secondaire.

Suite à la demande formulée en Bureau, Mme Myriam DORIAT-DUBAN précise les règles de calcul pour les directeurs et directrices de composante et les directeurs et directrices de laboratoire :

- pour les composantes de formation : 1 HETD pour 5 étudiants
- pour les laboratoires de recherche : 1 HETD pour 2 Enseignants-Chercheurs (EC) ou Chercheurs (C)

La liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives (PCA) pour l'année 2023-2024 **est approuvée** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	6
Nombre de votants	21
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	19
Nombre de voix CONTRE	2
Nombre d' ABSTENTIONS	0

13. LISTE des FONCTIONS OUVRANT DROIT à L'INDEMNITÉ FONCTIONNELLE (C2) - ANNÉE 2023-2024

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 10

La Présidente soumet au vote des Administrateurs le point numéro 13.

La liste des fonctions ouvrant droit à l'indemnité fonctionnelle (C2) pour l'année 2023-2024 **est approuvée** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	6
Nombre de votants	21
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	19
Nombre de voix CONTRE	2
Nombre d' ABSTENTIONS	0

Après l'avoir prié de bien vouloir l'excuser de ne pas l'avoir fait en début de séance, la Présidente accueille avec retard M. Jules FERBER, nouveau Vice-président Étudiant (VPE) de l'Université de Lorraine.

M. Jules FERBER précise qu'il a été élu VPE de l'Établissement le 19 juin dernier et qu'il se réjouit de suivre son premier Conseil d'Administration. M. Jules FERBER est impatient de commencer le travail en collaboration avec chacun des Administrateurs.

14. BILAN CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE et de CAMPUS (CVEC) 2022
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 11

La Présidente donne la parole à M. Pierre DEGOTT qui rappelle, tout d'abord, que le Conseil d'Administration a voté le 8 novembre dernier la proposition de ventilation de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus) 2023 et qu'il travaille actuellement à la ventilation 2024.

Chaque étudiant assujetti a payé en 2022 environ 90 €.

Contexte : RAPPEL

Retour sur le montant définitif CVEC 2021-2022

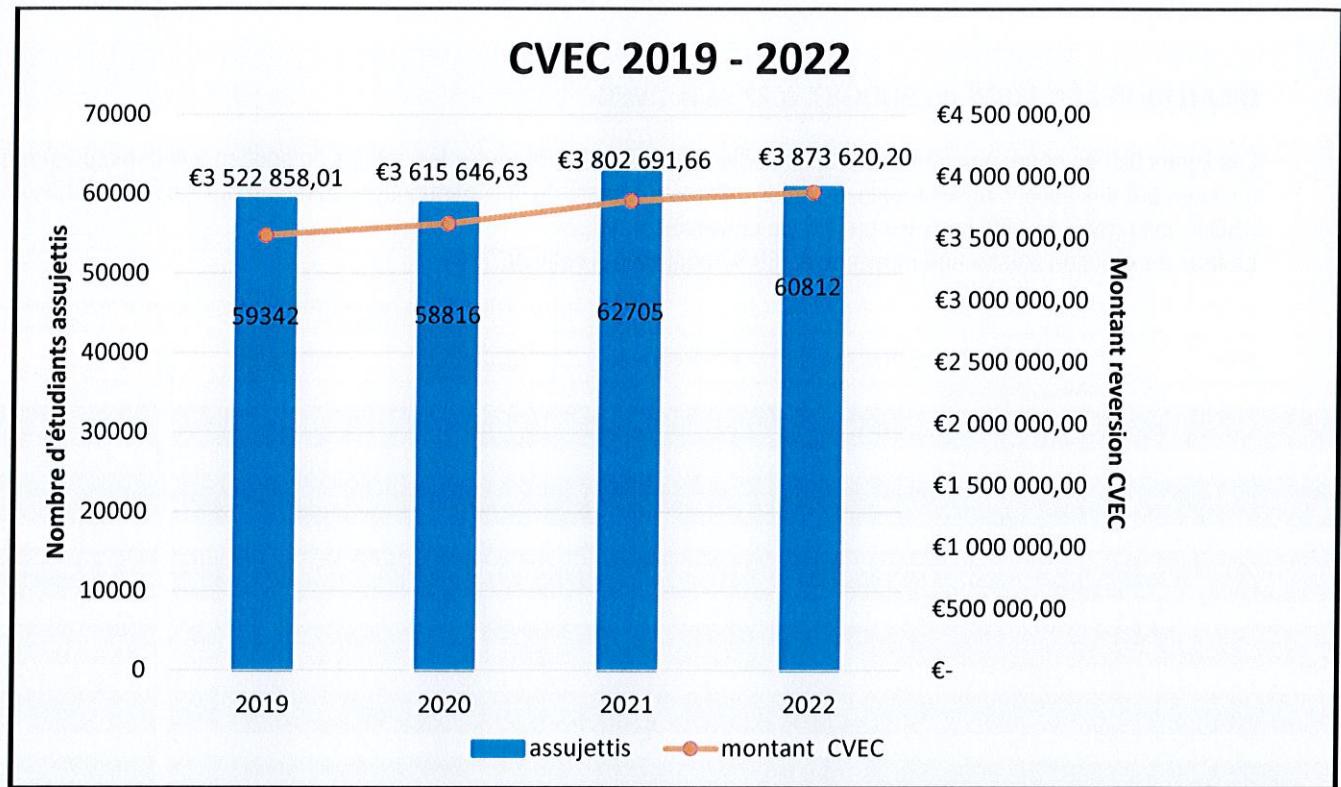
60 812 étudiants assujettis (-3%)

Montant de la réversion par étudiant : 63,69796 € (dont 42€ de part fixe)

Le montant total de la réversion CVEC : **3 873 620,20 €**

N. B. : La répartition initiale était de 3 650K€ ; l'écart entre la prévision de recette abonde le fonds d'investissement

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des chiffres depuis la création de la CVEC en 2019.



1) Bilan de l'exécution du budget 2022 de la CVEC

STRUCTURES

Les lignes jaunes correspondent à la politique structurante de l'Université de Lorraine et aux sommes allouées aux différents services de l'Établissement. En colonne 1, la ventilation 2022, telle qu'elle avait été prévue ; en colonne 2, son exécution.

Actions	Structure ou programme de financement	Axe stratégique du VÉLo	Ventialation 2022		Constat d'exécution	
			montant/étudiant sur 59 €	montant/3 650 K€	Non consommé	Taux d'exécution
Thème	Structure					
Santé	SUMPPS	<i>Axe 1 - Santé et social</i>	11,32	700 000,00 €	262 135,55 €	63%
Handicap	Mission Handicap	<i>Axe 6 - Accueil des publics spécifiques</i>	2,42	150 000,00 €	- €	100%
Sport	SUAPS	<i>Axe 2 Activités physiques et sportives</i>	10,99	680 000,00 €	30 445,00 €	96%
Vie des campus et Culture	Vie Universitaire et Culture	<i>Axe 3 CultureS</i>	6,47	400 000,00 €	320,04 €	100%
		<i>Transversal (Axes 3, 5 & 6)</i>	3,39	210 000,00 €		100%
		<i>Tous les axes</i>	1,29	80 000,00 €		100%
Égalité Diversité	DGS	<i>Axe 4 - Égalité Diversité</i>	1,45	90 000,00 €	26 499,59 €	71%
TOTAL politique structurante			37,34	2 310 000,00 €	319 400,18 €	86%

Avec un taux global d'exécution de 86 %, on peut considérer que ce taux est relativement élevé ; dans certains services, l'exécution n'a pas été aussi maximale que souhaité ; cela alimentera la réflexion pour les futures ventilations.

BILAN de l'EXÉCUTION du BUDGET 2022 de la CVEC

Les lignes bleues correspondent aux projets participatifs, c'est-à-dire toutes les actions de soutien à la communauté par le financement des actions mises en place par les différents acteurs de la communauté – financement qui alimente les projets FSDIE, les projets Mut@Camp, les projets vie universitaire, etc...
Le taux d'exécution affiche une moyenne de 89 %, conforme à celui de 2021.

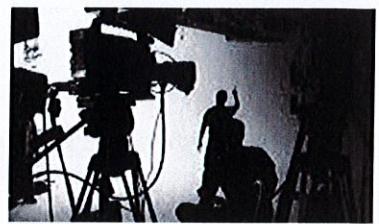
Actions	Structure ou programme de financement	Axe stratégique du VÉLo	Ventaliation 2022		Constat d'exécution	
			montant/étudiant sur 59 €	montant/3 650 €	Non consommé	Taux d'exécution
Programmes de financements						
Accueil	Emplois étudiants	Axe 6 - Accueil des publics	1,94 €	120 000,00 €	43 350,19 €	64%
FSDIE initiative	Soutien aux associations	Axe 5 Vie Associative et initiatives étudiantes	8,89 €	550 000,00 €	21 837,45 €	96%
FSDIE Social	Soutien social	Axe 1 Santé et Social (30% max du fsdie)	3,88 €	240 000,00 €	- €	100%
Mobilités	Nom@de	Axe 7 - Mobilité Transport	0,48 €	30 000,00 €	15 869,28 €	47%
Espaces	Mut@Camp	Transversal (Axes 7, 8 & 9)	4,04 €	250 000,00 €	- €	100%
Soutien aux projets	AAI CVEC	Transversal (Axes 1, 2, 3, 4, 5 & 6)	0,65 €	40 000,00 €	- €	100%
Soutien Sport compétition	Soutien à la compétition universitaire et au sport de haut niveau à l'UL	Axe 2 Activités physiques et sportives	0,81 €	50 000,00 €	15 000,00 €	70%
TOTAL projets d'acteurs de la communauté universitaire			20,69 €	1 280 000,00 €	96 056,92 €	92%
Fond d'investissement (variation budgétaire)			0,97 €	60 000,00 €	- €	100%
Ensemble			59,00 €	3 650 000,00 €	415 457,10 €	89%

LE FONDS d'INVESTISSEMENT CVEC fin 2022

Les sommes non-consommées alimentent le fonds d'investissement CVEC et elles seront dépensées par la suite au profit de la vie étudiante, annonce M. Pierre DEGOTT.

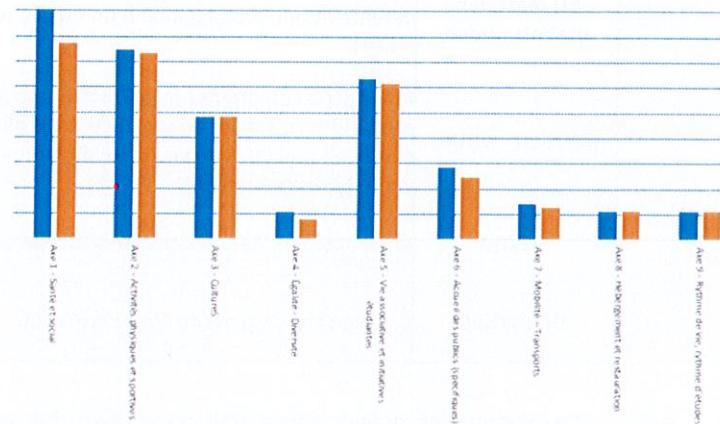
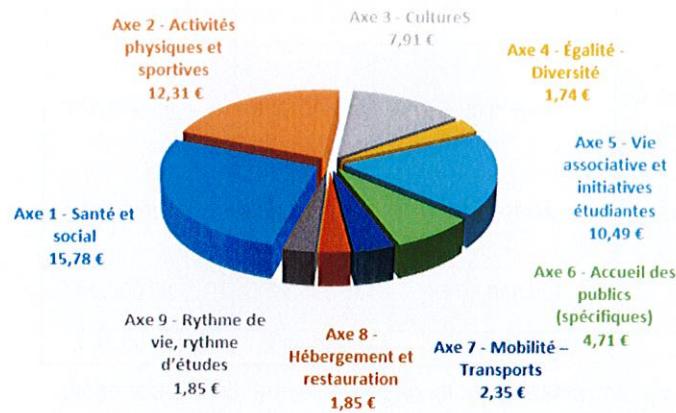
	2019	2020	2021	2022	2023	
BI	259 048 €	235 972 €	100 000 €	60 000 €	30 000 €	
Ecart budget-constat		54 461 €	261 700 €			
Non consommé services	142 662 €	200 184 €	19 191 €	319 400 €		
Recettes	401 710 €	490 617 €	380 891 €	379 400 €	30 000 €	1 682 618 €
Dépenses			790 000 €	9 903 €		799 903 €
Disponible						882 715 €

Vers un espace étudiant de création audiovisuelle ?



AXES STRATÉGIQUES du schéma directeur « Vie Étudiante en Lorraine » (VÉLo)

Répartition des différentes sommes par rapport aux axes du VÉLo : M. Pierre DEGOTT souligne l'axe « Santé et Social » en première position, notamment du fait de l'obligation pour l'Établissement d'attribuer 15 % de la CVEC à la santé des étudiants. Viennent ensuite le Sport et et la Culture.



	Budget 2022			Constat d'exécution		
	€/étudiant	%	Somme	Non consommé	Taux d'exécution	€/étudiant
Axe 1 - Santé et social	15,78 €	27%	955 556 €	262 136 €	73%	11,45 €
Axe 2 - Activités physiques et sportives	12,31 €	21%	745 556 €	45 445 €	94%	11,56 €
Axe 3 - CultureS	7,91 €	13%	478 889 €	320 €	100%	7,90 €
Axe 4 - Égalité - Diversité	1,74 €	3%	105 556 €	26 500 €	75%	1,31 €
Axe 5 - Vie associative et initiatives étudiantes	10,49 €	18%	635 556 €	21 837 €	97%	10,13 €
Axe 6 - Accueil des publics (spécifiques)	4,71 €	8%	285 556 €	43 350 €	85%	4,00 €
Axe 7 - Mobilité - Transports	2,35 €	4%	142 222 €	15 869 €	89%	2,09 €
Axe 8 - Hébergement et restauration	1,85 €	3%	112 222 €	0 €	100%	1,85 €
Axe 9 - Rythme de vie, rythme d'études	1,85 €	3%	112 222 €	0 €	100%	1,85 €
	59,00 €	100%	3 573 333 €	415 457 €	88%	52,14 €

2) Bilan qualitatif des actions CVEC 2022 de soutien à la communauté

Dans le document en [annexe 11](#), à partir de la page 14 figurent les fiches actions du bilan CVEC 2022 où apparaît tout le travail réalisé par les services de la Direction de la Vie Universitaire et de la Culture.

2.1) Actions CVEC des directions opérant pour la vie étudiante

- Axe 1 Santé et Social
- Axe 2 Activités physiques et sportives
- Axe 3 CultureS
- Axe 4 Égalité Diversité
- Axe 5 Vie des Campus

2.2) Actions CVEC : accompagnement des initiatives de vie des campus

Parmi les lignes bleues du tableau en page 36, 4 projets Mut@Camp 2022 ont été retenus, financés à hauteur d'un montant de 250 000 € qui a été totalement consommé. Il est donc prévu d'augmenter ce financement en 2023.

Mut@Camp 2022 :

Composante / Direction	Objet de la transformation	Budgets		
		Budget Global	Porteur	M@C
BU Ingénieur brabois - Ddoc	Création d'espaces de repos : 3 salles fermées typées détente et une prolongation d'un espace de convivialité ouvert	74 409,36 €	25 000,00 €	49 409,36 €
MDE LN - DVUC	Refonte du comptoir et création d'un espace de préparation culinaire au sein de la MDE et équipements de cuisine et mobiliers en vue de réimplanter un point de vente typé green food.	155 800,00 €	65 800,00 €	90 000,00 €
ENSTIB	Aménagement des espaces étudiants au sein de la Halle	40 790,00 €	10 200,00 €	30 590,00 €
UFR STAPS	Création d'un espace de Street Workout	120 540,40 €	40 540,40 €	80 000,00 €
		391 539,76 €	141 540,40 €	249 999,36 €

La plupart des actions ayant trait au soutien des projets de vie universitaire (hors projets relevant des associations étudiantes) ont consommé leur budget à 100 %.

Appel à Idées CVEC 2022 :

Projet	Association/composante	Catégorie	Montant
Phase de pérennisation du projet de food truck solidaire Tim & Bastien	Tim & Bastien	Citoyenneté/ solidarité	14 400,00 €
Championnat de France Universitaire de Course d'Orientation 2022 à Epinal	Ligue Grand Est du Sport Universitaire	Sport	2 000,00 €
Championnat de France Universitaire de Karaté à Pont à Mousson	Ligue Grand Est du Sport Universitaire	Sport	2 000,00 €
Aménagement d'un espace de vie étudiante	UFR SHS Nancy	Citoyenneté/ solidarité	18 851,75 €
Vie de campus en territoire & accès à la culture	IUT Thionville-Yutz	Culture	1 142,41 €
Découverte du territoire sortie Alsace (30 personnes)	Maison du Doctorat	Intégration des Doctorants	650,00 €
Découverte du territoire sortie Vosges (30 personnes)	Maison du Doctorat	Intégration des Doctorants	500,00 €
Aménagement du local associatif ADCN	UFR Fac de Médecine	Engagement étudiants	12 114,92 €
Scientific GameJam	Institut Jean Lamour	Médiation scientifique	5 000,00 €
"Les faux en art" Conférence scientifique théâtralisée	IUT Metz	Médiation scientifique / CAS	3 500,00 €
Accompagnement des étudiants dans l'accès et le maintien dans le logement sur la commune de St Dié Des Vosges	CLLAJ	Citoyenneté/Solidarité	3 000,00 €
Programmation culturelle socialement engagée (6 sorties sur 2022 et 2023)	INSPE de Lorraine - Site de Sarreguemines	CAS/Egalité diversité/Médiation scientifique	1 824,00 €
Tournoi "sports en Sciences"	Faculté des Sciences et technologies	Pratiques sportives	1 000,00 €
Effet Campus	AGSU	Citoyenneté/solidarité/égalité/diversité	2 000,00 €
Mieux vivre en Résidence Universitaire	AGSU	Prévention/promotion de la santé	1 000,00 €
			68 983,08 €


**INSTITUT NATIONAL
SUPERIEUR DU PROFESSEUR
ET DE L'EDUCATION
ACADEMIE DE NANCY-M**

**ITY
THIONVILLE
YUTZ**

DOCTORAT

**INSTITUT
JEAN LAMOUR**

**FACULTÉ DE
MÉDECINE
MAIÉUTIQUE
& MÉTIERS DE LA SANTÉ**

FST

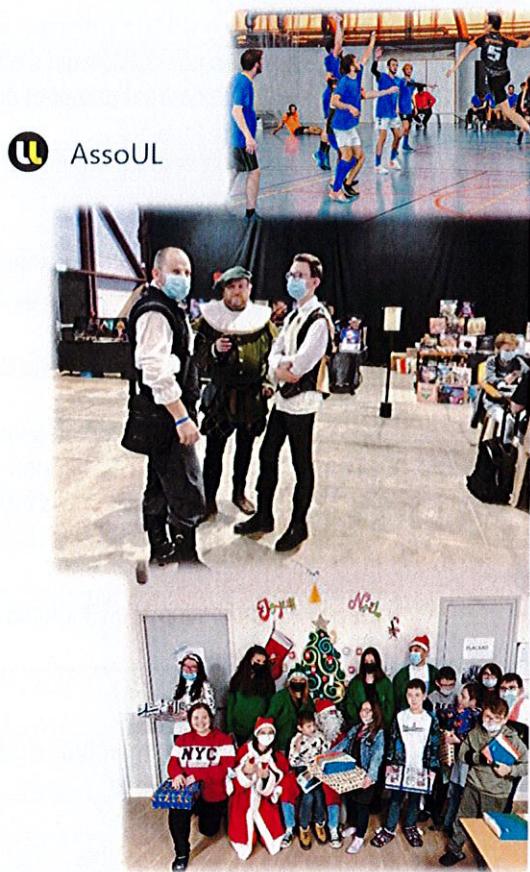
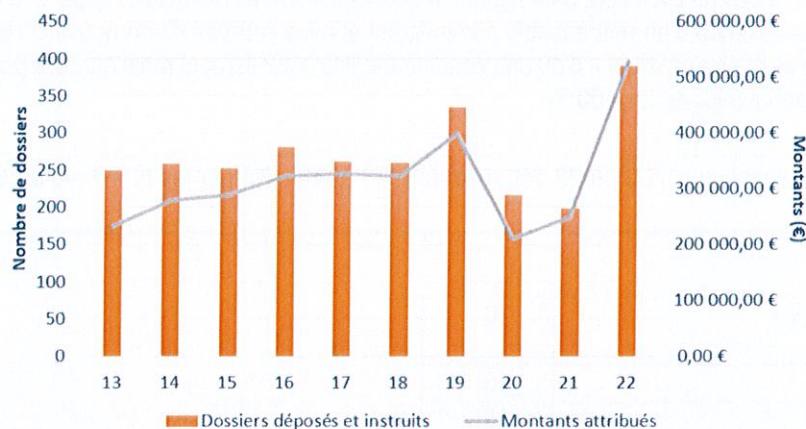
MAISON DE L'ÉTUDIANT
ASSOCIATION DE GESTION DES SERVICES UNIVERSITAIRES D'EPINAL

FSDIE 2021

	Nombre de projets déposés	Nombre de projets financés	Montant
Initiatives étudiantes	281	238	467 662,55 €
Équipement	25	0	0,00 €
Fonctionnement	126	77	60 500,00 €
Total comité	390	168	528 162,55 €

165 associations labellisées « assoUL » ont fait appel au FSDIE.

Évolution des subventions FSDIE depuis 2013



Le montant du FSDIE (Fonds de Solidarité et Développement des Initiatives Étudiantes) montre un sursaut en 2022 après les années 2020 et 2021 qui ont marqué un arrêt des activités associatives. Les sommes destinées aux associations seront également augmentées.

3) Perspectives, évolutions pour les années à venir ?

- Zone de vigilance pour les services qui n'ont pas exécuté leur budget autant que souhaité,
- Les orientations seront présentées à l'automne mais, globalement, il est envisagé de donner plus pour les projets participatifs (lignes bleues) et de maintenir un budget stable aux projets structurants, conclut M. Pierre DEGOTT.

Après avoir remercié M. Pierre DEGOTT pour sa présentation, la Présidente fait part de ses 2 points politiques majeurs d'attention :

- ① que la CVEC soit utilisée avec la meilleure transparence possible
- ② que les étudiants soient partie prenante dans l'administration et le pilotage de ces moyens.

M. Jean-Marc MARTRETTE revient sur la somme relativement conséquente disponible dans le Fonds d'investissement CVEC pour demander s'il ne serait pas possible de reprendre certains projets qui n'avaient pas été acceptés dans le cadre de la CVEC : il fait référence à un projet d'aménagement d'espaces-étudiants à l'IUT Nancy-Charlemagne.

S'il s'agit de projets Mut@Camp, M. Pierre DEGOTT confirme que tout le budget a été dépense.

Selon la Présidente, d'une part, rien n'interdit aux collègues de redéposer un projet dans le cadre des appels réguliers utilisant les fonds CVEC ; d'autre part, ce qui n'est pas consommé n'est pas perdu puisque ces sommes vont soutenir l'investissement sur la partie « Vie Universitaire ». La Présidente cite comme exemple le projet actuel de construction d'un mur d'escalade sur

le site du Saulcy à Metz s'élevant à 1,5 - 1,6 M€ dont 750 k€ proviennent de ce Fonds d'investissement universitaire. Elle résume ainsi les possibilités qui s'offrent aux collègues :

- dans le cadre d'un appel annuel CVEC, on dépose un projet qu'il est possible de redéposer l'année suivante s'il n'a pas été accepté ;
- dans un cadre pluriannuel, les fonds non consommés peuvent financer un projet en lien avec les infrastructures de la vie étudiante.

M. Olivier GARET demande quel type de dépenses recouvre l'axe 9 intitulé « rythme de vie, rythme d'études ». Pour la Présidente, les espaces de sieste, les espaces de repos relèvent de cet axe.

M. Christophe SCHMITT s'étonne du taux d'exécution de la partie « Santé ».

M. Pierre DEGOTT explique qu'un projet n'a pas pu avoir lieu, pour lequel un financement avait été prévu ; le service de santé a connu des difficultés cette année avec l'absence d'un responsable administratif et avec l'arrivée d'une nouvelle directrice : certaines actions ont mis plus de temps à se mettre en route – d'où une zone de fragilité actuellement mais qui sera ponctuelle. Il ajoute que, l'an passé, le taux d'exécution avoisinait les 100 %.

Le bilan Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) 2022 **est approuvé à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	6
Nombre de votants	21
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

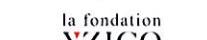
15. POLE ENTREPRENEURIAL ÉTUDIANT de LORRAINE (PeeL) :
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 12

a. Bilan et projet (information, échanges)



Entreprendre pour se faire une expérience professionnelle



Avec le soutien opérationnel de



M. Christophe SCHMITT commente la première diapositive en page précédente, en disant que le PeeL dispose de beaucoup d'acteurs et de partenaires :

- sur la partie haute et à gauche figurent les logotypes de la gouvernance (de Y'ZICO à bpifrance),
- sur la partie basse, les programmes particuliers (Éducation et Territoire, Sirius, LUE, ORION et Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence), et,
- sur la droite, des partenaires opérationnels qui aident l'Établissement dans le développement de l'entrepreneuriat auprès des étudiants de l'Université de Lorraine.

Le PeeL en quelques mots

Le PeeL ne travaille pas sur la création d'entreprise mais sur l'insertion professionnelle des jeunes par des compétences liées à l'entrepreneuriat. La démarche a été mise en place depuis plus de 10 ans avec, initialement, 4 étudiants-entrepreneurs ; M. Christophe SCHMITT indique qu'aujourd'hui, on en compte plus de 500 par an.

- **Une ambition forte pour le territoire**

- Développement d'une **culture entrepreneuriale** auprès des étudiants et doctorants sur l'ensemble du territoire lorrain, leur permettant de se faire une expérience entrepreneuriale ;
- Intervention du PeeL dans l'ensemble des Établissements d'Enseignement Supérieur de Lorraine ;
- Structuration du PeeL autour d'une démarche innovante (état gazeux) et originale en matière d'entrepreneuriat (3M).

- **3 missions**

- Sensibiliser (plus de 120 activités menées dans l'année, plus de 100 présentations dans les formations) ;
- Former (équipe de 20 intervenants, 2 DU, 1 Master, 2 LP, 64 activités de formation sur l'année) ;
- Accompagner (4-6 chargés de projet, près de 2000 RDV d'accompagnement).

- **Un maillage territorial**

- 2 centres métropolitains : Metz et Nancy ;
- 5 centres complémentaires : Epinal, Sarreguemines, St-Dié, Thionville et Longwy.

- **Un réseau local, national et international**

- Local : lien fort avec les acteurs de l'écosystème entrepreneurial (Incubateur Lorrain, Grand Nancy Innovation, The Pool, Réseau entreprendre, Réseau Initiative, CCI 88, France Active, ADIE, BPI, ...)
- National : Réseau PEPITE et Réseau des Vice-Présidents en Entrepreneuriat ;
- International (une quinzaine d'universités partenaires).





Le PeeL en quelques chiffres

- Plus de **500** étudiants-entrepreneurs par an (Statut national), 1^{ère} université en France
- **10 000** étudiants sensibilisés et formés par an
- **1/5** des étudiants-entrepreneurs remplacent son stage par son projet entrepreneurial
- **20 000 €** de soutien apporté à plus d'une cinquantaine d'étudiants-entrepreneurs
- Compétences qui participent à l'insertion professionnelle : **93%** dans les 3 mois après leur sortie
- Plus de **100 000 €** de prix/an ;
- Plus **14 millions d'€** de levée de fonds sur les 5 dernières années ;
- Plus de **600** entreprises créées ;
- Plus de **350** emplois salariés créés ;
- Global Incubation : **34** projets incubés et **22** entreprises créées.

peeL **1€ investi dans le PeeL génère 60€ dans l'économie territoriale**

M. Christophe SCHMITT précise que de disposer d'un statut d'étudiant-entrepreneur au niveau national (tout comme les étudiants-sportifs de haut niveau) permet à chacun de ces étudiants-entrepreneurs d'être reconnu dans ce qu'il réalise dans le cadre de son projet, avec possibilité d'être accompagné, d'avoir des financements, de participer à divers concours et d'avoir accès aux différents réseaux professionnels.

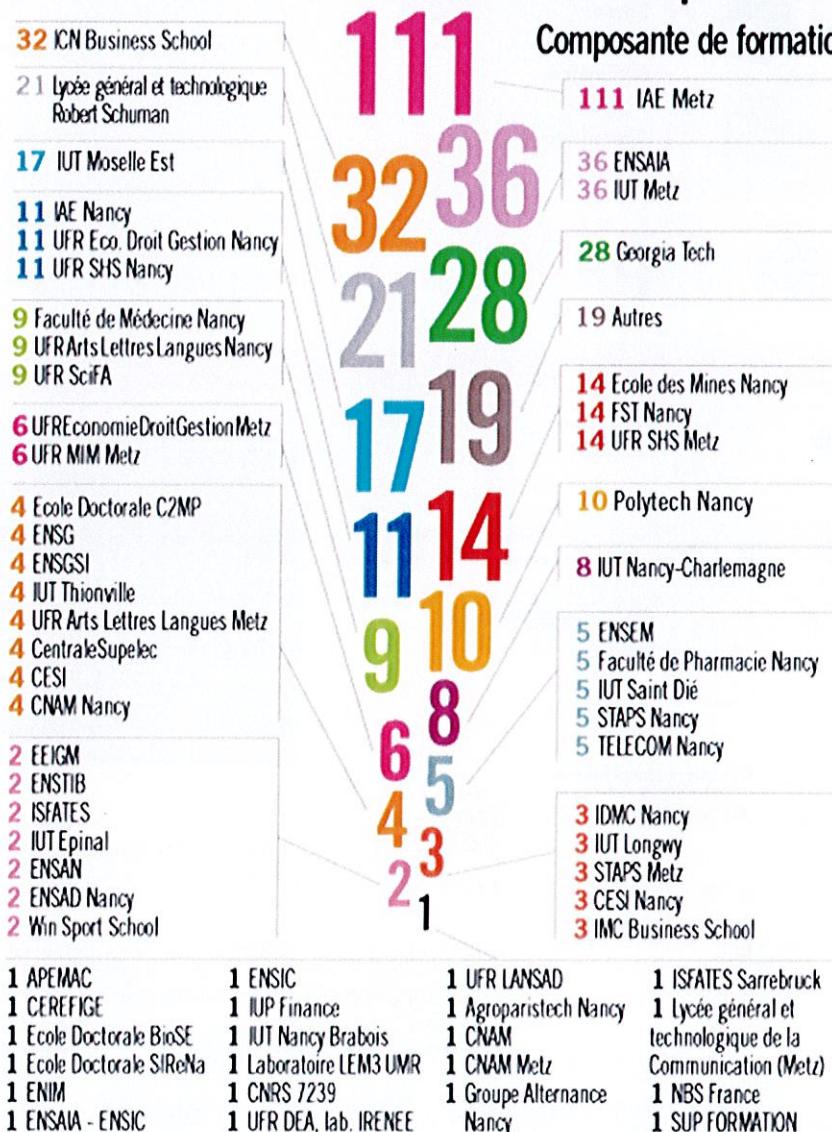
Quelques éléments chiffrés du programme « global incubation » sont mentionnés en dernier dans la liste en bas de la page 42. Ce programme, en lien avec l'Incubateur Lorrain, a pour objectif de trouver *comment enrichir un projet d'étudiant par la recherche*. Il existe 2 voies :

la 1^{ère} voie → via des doctorants qui travaillent sur un projet

la seconde voie → via des étudiants-entrepreneurs qui ont des projets mais ne connaissent pas forcément le monde de la recherche ; le PeeL crée alors des liens. « Global incubation » regroupe actuellement 34 projets incubés – ce qui est une référence au niveau national.

Ci-dessous, détail des différentes composantes de formation et des différents lieux géographiques d'où sont issus les étudiants-entrepreneurs, et, ci-après (en page 44), l'impact social des projets : un cinquième des projets sont positionnés sur un impact social.

étudiants entrepreneurs

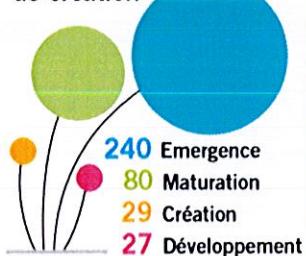




377 projets

152 étudiants entrepreneurs ont remplacé leur stage par leur projet entrepreneurial.

Stade dans le processus de création



Lieux d'accompagnement



282 Nancy
222 Metz
17 Sarreguemines
11 Epinal
4 Thionville
2 Longwy

Secteurs d'activités des projets accompagnés



117 Services
101 Numérique
91 Commerce
54 Industrie
12 Agriculture

90

Projets à impact social



Peel

Le Peel en quelques exemples

Abby Partenariat - Part - Devenir auto-entrepreneur

L'application n°1 pour gérer votre activité

Une toute nouvelle application qui permet d'entreprendre et de gérer son activité

[Découvrir l'application](#)

Plus de 35 000 entrepreneur-euses nous font confiance

[Découvrir les services](#) [Découvrir les tarifs](#) [Découvrir les témoignages](#)



juggie

Proposer un projet personnalisé dynamique

Manuels de Jugie sont proposés en accès à tous les projets d'entrepreneuriat dans le réseau des PEI. Un outil de travail pour la réalisation de projets.

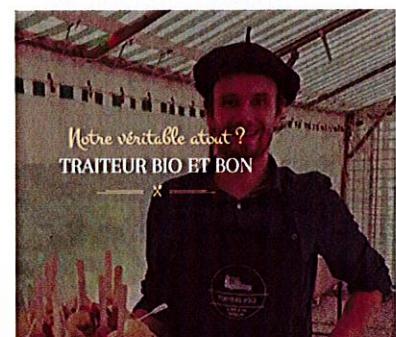
[Découvrir le site](#)

Henoo

Découvrez tous les lieux et activités touristiques aux alentours.

Henoo est une application mobile qui vous permet de trouver les meilleurs lieux et activités touristiques à proximité de votre emplacement.

[Découvrir l'application](#)



Le Peel en quelques exemples

JUSTONECARD

JUSTONECARD William Bally, Co-fondateur & CEO

JUSTONECARD est une carte de fidélité pour les restaurants et bars. Elle permet de gagner des points et de les échanger contre des réductions ou des cadeaux.







In'Bô

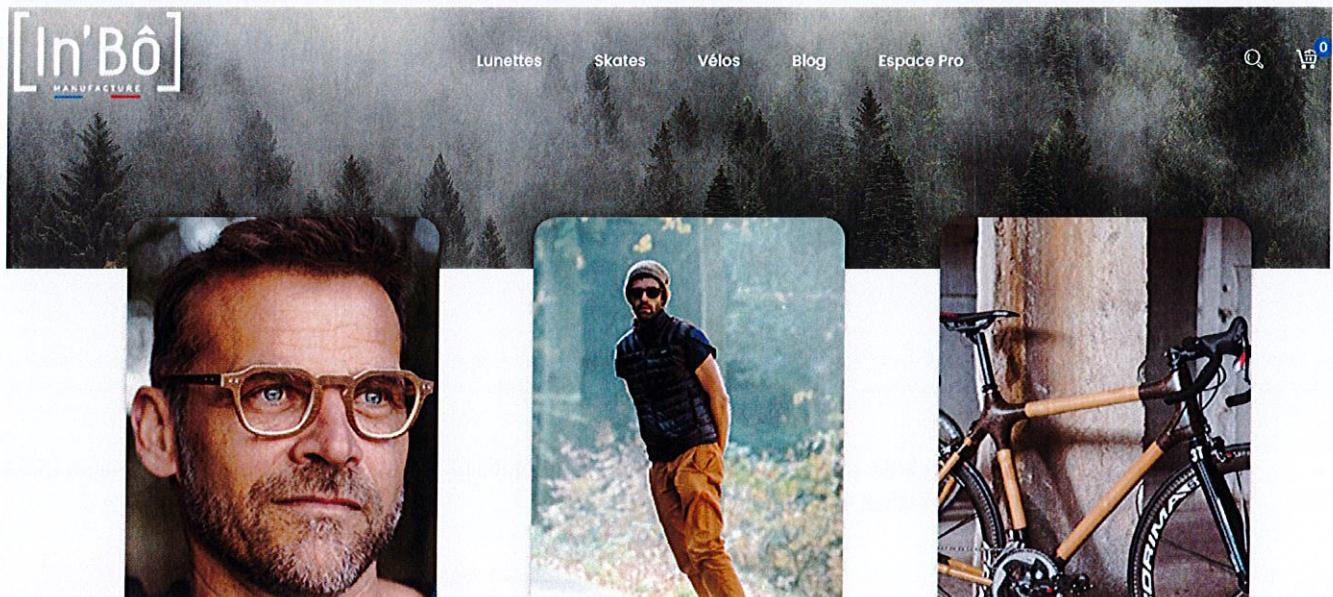
Lunettes Skates Vélos Blog Espace Pro



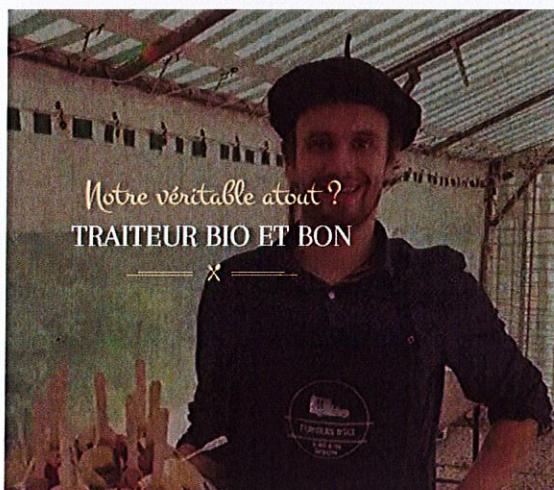




Un des premiers projets sortis du PeeL, [**In'BO**], fabrique des lunettes en bois et des vélos en bambou. Aujourd'hui, cette entreprise compte plus de 20 salariés dans les Vosges.



Le traiteur **BIO** et **BON** fait partie des fournisseurs de l'Université de Lorraine. M. Christophe SCHMITT souligne le côté vertueux que l'Université de Lorraine peut apporter en tant que client de ces produits et services.



JUSTONECARD consiste en une carte connectée qui vise à remplacer les cartes de visite.



Il y a également la boisson **SYMPLES** sans alcool qu'il est possible de trouver dans certains bars de Nancy. Cette boisson est à base de plantes.



Le projet **HENOO** est une très belle pépite en matière de tourisme participatif, qui fait actuellement sa première levée de fonds et qui se trouve sur plus de 34 villes en France.

 **Henoo**
[À propos de Henoo](#)
[Espace professionnel](#)
[Blog](#)
[Télécharger Henoo](#)

Découvrez tous les lieux et activités touristiques aux alentours.

Henoo, c'est la première application mobile dédiée au tourisme de proximité qui vous accompagne à travers toute la France. Passez de touriste à voyageur !

[Découvrir Henoo](#)



Le PeeL : une ÉQUIPE

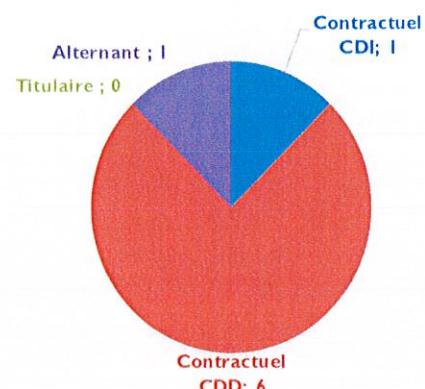
Ancienneté moyenne : 2 ans

(Difficulté de garder les personnes de l'équipe, ce qui pose un souci au-delà du fait de former les personnes mais en termes d'effet-mémoire autour du projet)

- 4 chargés de projet (2 à Metz et 2 à Nancy)
- 1 responsable administrative et financière
- 1 assistante administrative chargée de la logistique
- 1 personne dédiée à la qualité
- 1 alternant communication

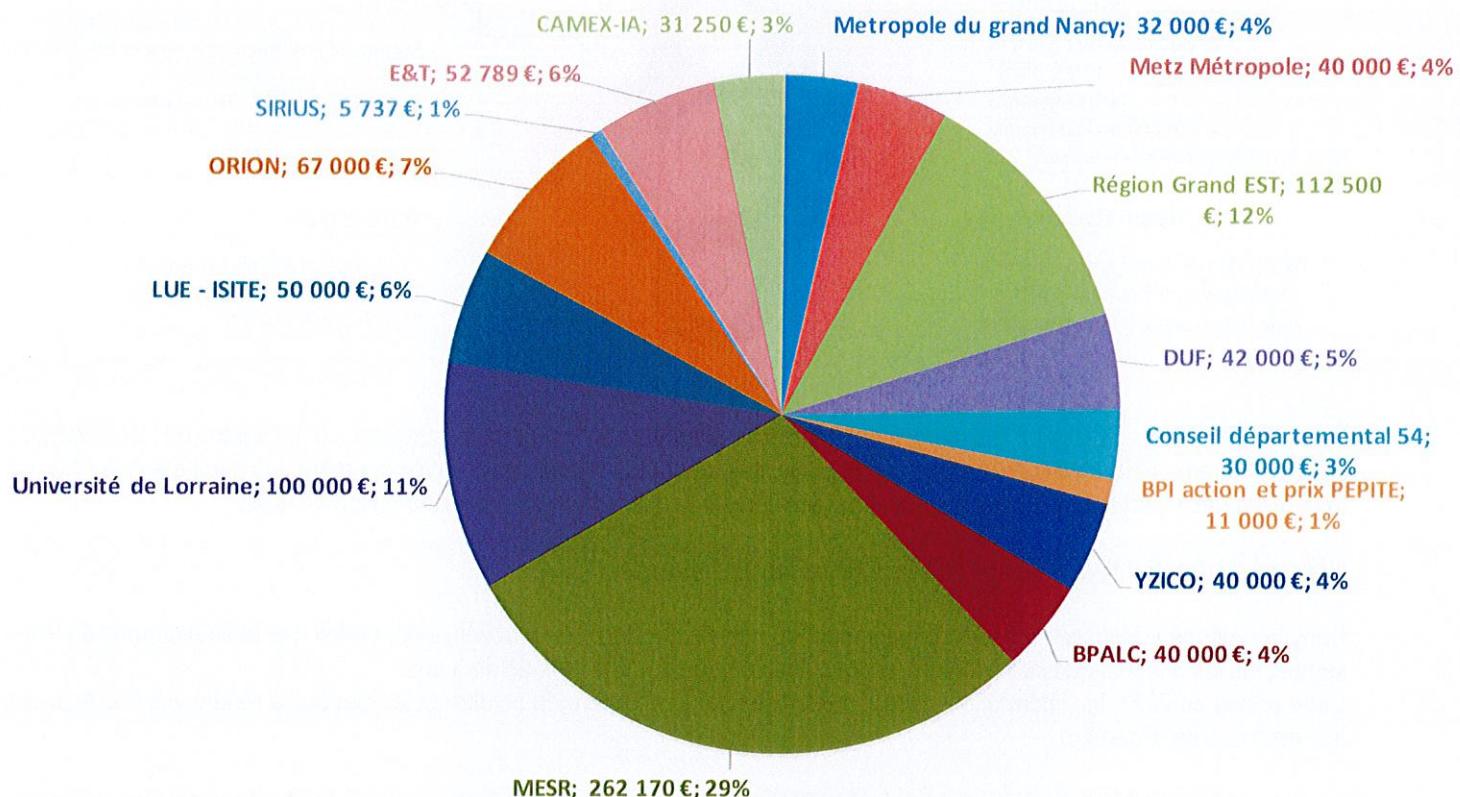
À venir :

- 2 chargés de projet (Metz et Nancy)
- 1 chargé de projet pédagogique



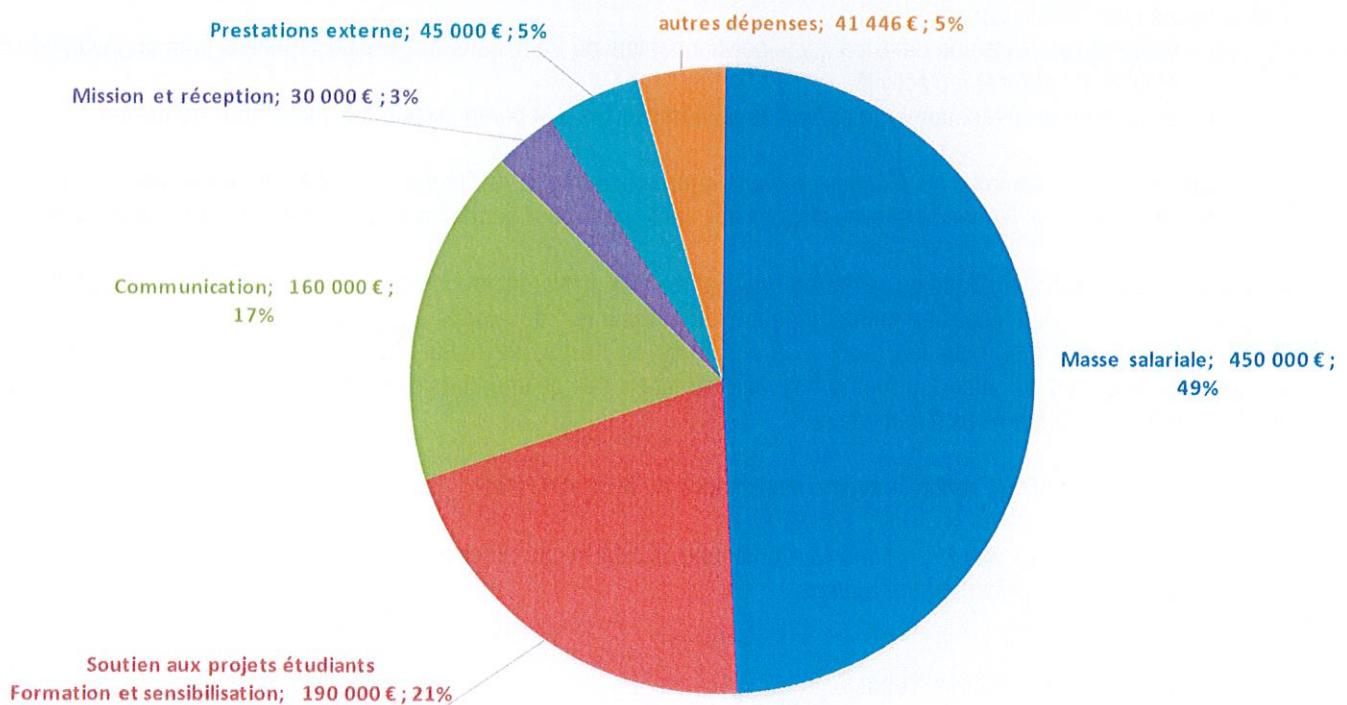
Le PeeL : un BUDGET

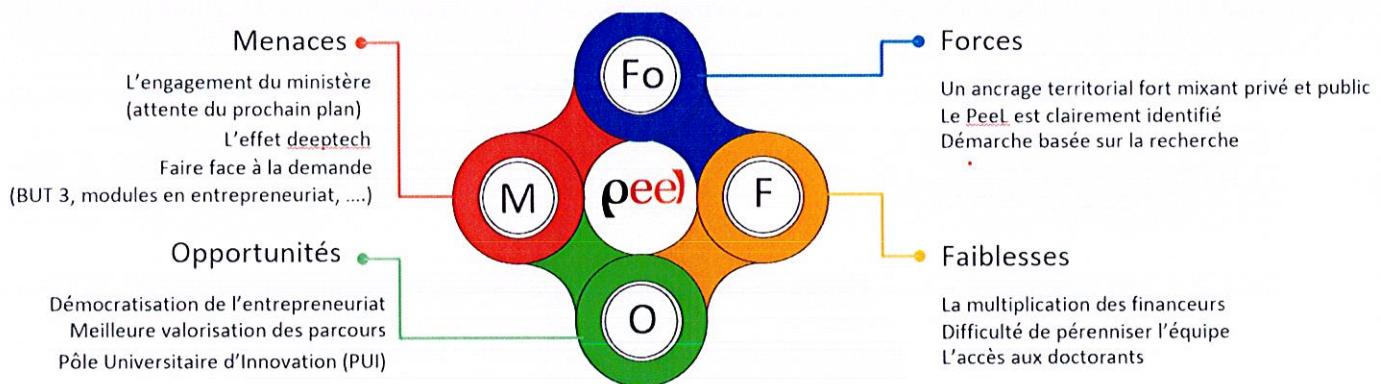
RECETTE 2023 PEEL



M. Christophe SCHMITT relève les nombreux contributeurs avec des exigences particulières, ce qui rend la vie trépidante chaque année au moment de rendre les rapports.

DÉPENSES 2023 PEEL





Selon M. Christophe SCHMITT, les marges de manœuvre restent à concrétiser dans certaines composantes de l'Université de Lorraine, comme SHS (Sciences Humaines et Sociales), sachant que l'objectif est le développement des compétences et qu'en SHS, il y a pas mal d'auto-entrepreneurs qu'il serait intéressant d'accompagner dans leur façon de faire.

L'accès aux doctorants est l'un des enjeux pour les prochaines années.

Dans la rubrique « Menaces » figure l'engagement du ministère (attente du prochain plan) du fait que le financement du *Peel* se fait tous les 3 ans et que son avenir n'est donc assuré que pour une période de 3 ans.

Cette année en 2023, les informations seront transmises par le ministère en octobre et le *Peel* devra rendre ses copies avant les vacances de décembre.

M. Christophe SCHMITT termine en abordant le BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) 3. De façon générale, du fait des différentes réformes, le *Peel* connaît de fortes sollicitations de la part des composantes, ce qui implique une bonne visibilité du *Peel* et ce qui pose aussi des points d'interrogation sur la manière de répondre à une grande quantité de demandes – notamment à celles formulées par les collègues du fait de l'insertion dans les maquettes du BUT 3 de spécialités relevant de l'entrepreneuriat.

La Présidente remercie M. Christophe SCHMITT pour la présentation qui montre combien cette démarche a pris de temps. Elle annonce que l'Établissement :

- va s'engager dans une réflexion sur le positionnement du *Peel* dans l'organisation pour lui donner davantage de stabilité de périmètre d'activité,
- et va travailler à résoudre une partie des faiblesses liées à la pérennisation des ressources humaines.

La répartition hommes-femmes au sein des étudiants-entrepreneurs (60 % d'hommes pour 40 % de femmes) interpelle M. Jean-Luc METZGER qui demande quelles dispositions sont prises pour permettre aux femmes d'être plus impliquées.

M. Christophe SCHMITT explique qu'en entrepreneuriat les taux se situent en-dessous de 30 % au niveau national. Il existe un plafond de verre pour l'accès en entrepreneuriat. L'Établissement développe une politique pour travailler très en amont sur les porteurs de projet, pour leur donner la possibilité de ne pas être seuls (d'être dans des réseaux de femmes-entrepreneurs) et pour les aider sur des problèmes potentiels tels qu'une certaine forme de censure : « *je ne peux pas y accéder, je n'ai pas les moyens financiers* », etc.

Mme Clotilde BOULANGER souhaite avoir connaissance du budget du *Peel*.

Il s'élève autour de 800 - 900 k€, répond M. Christophe SCHMITT qui précise que l'Université de Lorraine est numéro 1 national en nombre d'étudiants-entrepreneurs.

RETOUR de M. JOUZEAU Jean-Yves

Nb de présents : 16

Nb de représentés : 6

b. Augmentation du plafond des aides financières aux étudiants-entrepreneurs

M. Christophe SCHMITT expose que, dans les possibilités données aux étudiants, il existe des financements dédiés aux étudiants-entrepreneurs d'un maximum de 2 000 €. Aujourd'hui, ce seuil bloque l'aide à des étudiants-entrepreneurs du fait de l'accumulation de différents financements sur un seul projet.

Cette aide financière les aide à procéder à des premières opérations, telles que participer à des salons professionnels, acheter du matériel, ... Les enveloppes s'élèvent à environ 20 000 € par an pour les étudiants.

Mme Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO s'est interrogée sur la faiblesse du remboursement des nuitées dans le cadre des déplacements des étudiants ; ce remboursement est deux fois moins élevé que celui des Enseignants-Chercheurs (EC). Comment ces étudiants se logent-ils sur Paris avec 70 €, petit déjeuner compris, demande-t-elle.

Il s'agit plutôt d'opérations organisées dans le cadre desquelles les prix sont négociés, répond M. Christophe SCHMITT.

L'augmentation du plafond des aides financières aux étudiants entrepreneurs **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	6
Nombre de votants	22
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

Les points 16 à 18 bis font l'objet d'un vote groupé

- 16. PRESTATIONS OPTIONNELLES COMPLÉMENTAIRES de SCOLARITÉ (POCS) 2023-2024**
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 13**
- 17. FRAIS de CONCOURS et CERTIFICATIONS de LANGUES 2023-2024**
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 14**
- 18. OUVERTURE de FORMATIONS en APPRENTISSAGE (COMPLÉMENT)**
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 15**
- 18bis. RÉGIMES SPÉCIAUX D'ÉTUDES (RSE) - RENTRÉE 2023-2024**
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 16**

Aucune question n'est formulée sur ces points.

Les points :

16. Prestations Optionnelles Complémentaires de Scolarité (POCS) 2023-2024
17. Frais de concours et Certifications de langues 2023-2024
18. Ouverture de formations en apprentissage (complément)
- 18bis. Régimes Spéciaux d'Études (RSE) – Rentrée 203-2024

sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	6
Nombre de votants	22
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

19. PROGRAMME ANNUEL de PRÉVENTION des RISQUES PROFESSIONNELS – ANNÉE 2023

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 17

M. Jonathan CASAL de la DPSE (Direction Prévention, Sécurité Environnement) présente succinctement ce point.

Le bilan 2022 a atteint un taux d'actions réalisées à hauteur de 93 %. Certaines actions n'ont pas abouti comme :

- l'action numéro 1 « assister et conseiller les Assistants de Prévention (AP) dans la mise en œuvre des principes de management en Santé Sécurité au Travail dans leurs unités » du fait que certaines structures, mais pas toutes, disposent d'un Conseil de Prévention (CP) ;
- l'action numéro 5 « poursuivre l'accompagnement de l'Établissement dans la gestion de la pandémie et le préparer à la gestion d'une situation exceptionnelle (risques technologiques, naturels, sûreté) » du fait que la demande de rédaction de Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) est arrivée trop tardivement.

En ce qui concerne la proposition faite du Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail 2023 (PAPRIPACT) - nouvel intitulé depuis janvier 2023 - , elle a été présentée en F3SCT, discutée en Groupe de Travail puis en séance de la F3SCT qui a donné lieu à l'abondement de certains commentaires insérés dans la version du document en [annexe 17](#).

Le PAPRIPACT est basé sur les indicateurs de l'Établissement à date échue du 31/12/2022 et, notamment, sur les actions qui doivent continuer car n'ayant pas abouti au cours du Programme Annuel 2022.

Le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail 2023 (PAPRIPACT) est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	6
Nombre de votants	22
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

20. BILAN de L'ÉVALUATION des PROJETS des UNITÉS de RECHERCHE du CONTRAT QUINQUENNIAL 2024-2028 - 1er VOLET
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS
ANNEXE 18

M. Alain HEHN prend la parole pour dire que l'ensemble des auditions se sont bien déroulées, avec une audition d'une heure par Unité de Recherche, pendant laquelle les porteurs ont présenté leur projet pendant une vingtaine de minutes. Ensuite, des échanges ont eu lieu avec des rapporteurs et des membres du Conseil Scientifique (CS) présents dans la salle.

Démarche mise en œuvre : les auditions
Les bilans des unités évalués par le HCERES : validation de la dimension scientifique.
Audition des projets en faisant un focus sur

- 1- la manière dont le projet a été construit,
- 2- la manière dont le porteur a été identifié,
- 3- Positionnement et stratégie des unités à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale
- 4- Les points forts et les irritants des unités.
- 5- les réponses au HCERES (lorsque les rapports étaient disponibles)

Durée 1h par unité (mais souvent dépassé). En présentiel.

- Présentation du porteur de projet en 20 min
- Echange avec 2 rapporteurs du CS.
- Positionnement de l'unité dans le périmètre du pôle (Directeur de pôle)
- Positionnement dans le périmètre des tutelles (UMR)
- Echange avec les autres membres du Conseil Scientifique présents (en présentiel et en distanciel)
- Audition ouverte à tous les membres du CS, aux membres du Conseil de Pôle, aux membres de l'unité (sans prise de parole pour ces derniers)

Méthode identique pour tous les laboratoires avec des adaptations quand souhaité (souplesse)

- 1- Présence des tutelles pour les UMR (Unités Mixtes de Recherche)
- 2- Audition sur une journée avec des groupes de labo ou alors isolées
- 3- 1h ou 1h30 d'auditions

Auditions réalisées entre le 08 mars (LCOMS) et le 16 juin (LGIPM)
(Calendrier proposés par les pôles avec un cadrage agenda VP)

Démarche mise en œuvre : l'analyse par la CS

Chaque audition a fait l'objet d'un rapport (Concertation entre les 2 rapporteurs du CS). Rapports rédigés sur la base d'une trame unique

Critères	Commentaire synthétique	Appréciation		
		A	B	C
① Méthodologie de travail utilisée pour la construction du projet				
② Méthodologie d'identification de la porteuse/du porteur de projet et principes de gouvernance qui seront mis en place				
③ Originalité du positionnement scientifique				
④ Le positionnement de l'unité/de la structure et du projet dans les écosystèmes (local, national et international)				
⑤ Les objectifs envisagés pour le CQ 2024-2028 (situation au début du contrat et trajectoire envisagée)				
⑥ La prise en compte des remarques du HCERES (dans le cas où l'unité a reçu le rapport)				
SYNTHESE				
Commentaire d'ensemble (200 mots max) :				
Recommandation des rapporteurs (cocher en fin de ligne souhaitée) :				

Les Unités de Recherche ont toutes été traitées de la même manière.

Analyse des dossiers en 2 vagues :

- vague 1 : 51 unités auditionnées entre le 08 mars et le 21 avril. Rapports mis à disposition pour le CS du 30 mai
- vague 2 : 11 unités auditionnées entre le 22 avril et le 16 juin. Rapports mis à disposition pour le CS du 27 juin

Pour les unités OK

- Passage en CSA le 22 juin, CA le 11 juillet, Election des Directeurs ou Directrices d'Unité en septembre (si ce n'est pas déjà fait).
- Etape de validation parallèle par les tutelles EPST (Établissements Publics à caractère Scientifique et Technologique) quand ce sont des UMR.

Pour les unités en navette

- Retour en fonction de la maturité des projets et des demandes faites par le CS (cf. diapos suivantes)
- Nouveau passage en CS d'automne + même circuit institutionnel
- Validation par les tutelles si les unités sont concernées

Les unités qui ont un feu vert après la première vague

Pôle Scientifique (PS)	Unités de Recherche (UR)	Libellé
A2F Agronomie, Agroalimentaire, Forêt	LIBio	Laboratoire d'Ingénierie des Biomolécules
	URAFPA	Unité de Recherche Animal et Fonctionnalités des Produits Animaux
	LAE	Laboratoire Agronomie et Environnement

AM2I Automatique, mathématiques, informatique et leurs interactions	LORIA	Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications
	IECL	Institut Élie Cartan de Lorraine
BMS Biologie, Médecine, Santé	DCAC	Défaillance Cardiovasculaire Aiguë et Chronique
	APEMAC/INS PIIRE	Adaptation, mesure et évaluation en santé
	DevAH	Développement, Adaptation et Handicap
	IMoPA	Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire
CPM Chimie et Physique Moléculaire	LCPME	Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement
	L2CM	Laboratoire lorrain de chimie moléculaire
	LCP-AM2C	Laboratoire de Chimie et Physique - Approche Multi-échelle des Milieux Complexes
	CRM2	Cristallographie, Résonance Magnétique et Modélisations
CLCS Connaissance, Langage, Communication, Sociétés	LISEC	Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Education et de la Communication
	ATILF	Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française
	2LPN	Laboratoire Lorrain de Psychologie et Neurosciences de la Dynamique des Comportements
	INTERPSY	
	AHP-PReST	Archives Henri-Poincaré - Philosophie et Recherches sur les Sciences et les Technologies
	CREM	Centre de recherche sur les médiations
EMPP Énergie Mécanique Procédés Produits	LEMTA	Laboratoire Énergies & Mécanique Théorique et Appliquée
	LRGP	Laboratoire Énergies & Mécanique Théorique et Appliquée
	GREEN	Groupe de Recherche en Énergie Électrique de Nancy
	ERPI	Équipe de Recherche sur les Processus Innovatifs
LLECT Lettres, Langues, Espaces, Cultures et Temps	ECRITURES	(Centre lorrain de recherche interdisciplinaire dans les domaines des littératures, des cultures et de la théologie)
	CERCLE	Centre de Recherche sur les Cultures et les Littératures Européennes
	CEGIL	Centre d'Etudes Germaniques Interculturelles de Lorraine
	IDEA	Interdisciplinarité Dans les Etudes Anglophones
	HISCANT-MA	Histoire et Cultures de l'Antiquité et du Moyen Âge
	LOTERR	Centre de recherche en géographie
	CRULH	Centre de Recherche Universitaire Lorrain d'Histoire
M4 Matière, Matériaux, Métallurgie, Mécanique	IJL	Institut Jean Lamour
OTELo Observatoire Terre et Environnement de Lorraine	LSE	Laboratoire Sols et Environnement
	CRPG	Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques
	GeoRessources	(Laboratoire de recherche en géologie)
	LIEC	Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continents
	UAR OTELo	Observatoire Terre et Environnement de Lorraine
SJPEG Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion	CEREFIGE	Centre Européen de Recherche en Economie Financière et en Gestion des Entreprises
	BETA	Bureau d'Economie Théorique et Appliquée
	IRENEE	Institut de Recherches sur l'Évolution de la Nation Et de l'État

Les unités qui sont en navette légère mais qui seront soumises à validation lors du CA du 7 novembre 2023

Pôle Scientifique AM2i :

CRAN Centre de Recherche en Automatique de Nancy

Recommandations et accompagnement : mettre en place des actions spécifiques sur les enjeux liés au respect de l'intégrité scientifique et accompagner les risques psycho-sociaux essentiellement liés à la gestion administrative très lourde de cette UR dispatchée sur 9 sites et qui a plusieurs tutelles.

Pôle Scientifique BMS :

SIMPA Stress, IMmunité, PAthogènes (complément de dossier demandé)

Recommandations : formaliser la structuration et l'organisation fonctionnelle de l'unité, notamment en clarifiant les principes de gouvernance (rôle des conseils), ainsi que la stratégie qui sera mise en œuvre pour mobiliser les plus jeunes collègues et ainsi préparer l'avenir de l'unité

Pôle Scientifique LLECT :

LIS Littératures Imaginaire Sociétés (complément de dossier demandé et point d'étape à mi-parcours)

Recommandations : clarifier la gouvernance de la direction à venir, renforcer la dynamique collective, préciser l'animation scientifique et la politique doctorale.

Pôle Scientifique M4 :

LEM3 Laboratoire d'Etude des Microstructures et de Mécanique des Matériaux (complément de dossier demandé)

Recommandations : réfléchir collectivement à la cohésion globale du projet (chapeau commun à fournir), préciser le mode de gouvernance qui sera mis en place.

Pôle Scientifique SJPEG :

IFG Institut François Gény (complément de dossier demandé et point d'étape à mi-parcours)

Recommandations : mettre en œuvre des mécanismes pour générer ou stabiliser de la transversalité dans les questions de recherche à venir.

Proposition de Création d'unités : Auditions à mi-parcours

Pôle Scientifique CLCS :

Il est proposé de scinder en deux le Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales (2L2S) :

TETRAS – (ex Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales – Nancy) (complément de dossier demandé)

Recommandations : clarifier les modalités d'animation scientifique ainsi que la structuration de l'unité.

CREAT – (ex Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales – Metz) (complément de dossier demandé)

Recommandations : clarifier le positionnement au regard de l'Art et de la Sociologie au sein des écoles doctorales de l'UL, sachant que l'unité CREAT sera rattachée au pôle scientifique CLCS ; clarifier les modalités d'animation scientifique ainsi que la structuration de l'unité.

N.B. : Cette proposition de création d'unités devra être auparavant validée par le pôle scientifique CLCS avant d'être examinée en Conseil d'Administration.

Le terme « création d'unités » pose un problème à M. Jean-Marc MARTRETTE. Il demande des précisions sur la procédure en cours.

Comme indiqué sur la diapositive, il s'agit d'un bilan de l'évaluation des Unités de Recherche faisant une proposition de création d'unités et non sur la création en tant que telle. Quand la création interviendra, elle respectera la procédure : passage en pôle scientifique, formation d'une assemblée constituante et de tout ce qui en découle, explique M. Romain COUVAL. Aujourd'hui, on étudie le bilan et la proposition qui est faite de ce bilan est de créer des unités. Stricto sensu, ces dernières ne sont pas créées à la suite de la délibération.

M. Jean-Marc MARTRETTE fait remarquer que la fiche de synthèse n'a pas été actualisée alors que le document a été modifié.

La Présidente demande, tout d'abord, que la fiche soit modifiée même si le vote porte uniquement sur le tableau en **annexe 18**, puis, elle confirme qu'il s'agit de lancer le processus qui va mener à la création des UR dans le respect de la procédure prévue par les instances.

Après avoir rappelé que la proposition n'émane pas du Conseil d'Administration ni du Conseil Scientifique mais des équipes, la Présidente estime qu'il y a un sérieux problème, si l'Université de Lorraine, son Conseil d'Administration ne peuvent pas, sur la base de tous les échanges qui ont précédé, s'exprimer sur cette question. Suite à une nouvelle intervention de M. Jean-Marc MARTRETTE, la Présidente dit avoir entendu la remarque tout en constatant un désaccord sur l'interprétation.

Le second volet du bilan de l'évaluation des projets des UR sera vraisemblablement inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du mois de novembre prochain.

Le 1^{er} volet du bilan de l'évaluation des projets des unités de recherche du contrat quinquennal 2024-2028 **est approuvé** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	6
Nombre de votants	22
Nombre de REFUS de VOTE	3
Nombre de voix POUR	17
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	2

Les points 21 à 22 font l'objet d'un vote groupé

21. **INTITULÉS de DOCTORAT et D'HABILITATION à DIRIGER des RECHERCHES (HDR) – CONTRAT QUINQUENNIAL 2024-2028**
DOCUMENTS TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXES 19-1 et 19-2**

Mme Clotilde BOULANGER informe les Administrateurs que l'intitulé « Sciences de Gestion » risque d'être présenté une

prochaine fois au Conseil d'Administration du fait qu'un membre du Conseil Scientifique a demandé son changement d'intitulé en « Sciences de Gestion et du Management » pour être compatible avec l'intitulé de la section CNU.

22. **AVENANT N° 1 à la CONVENTION QUINQUENNALE entre L'UNIVERSITÉ de LORRAINE et le CNRS**
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 20

Pas de question.

Les points :

21. Intitulés de Doctorat et d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) – Contrat quinquennal 2024-2028
22. Avenant n°1 à la convention quinquennale entre l'Université de Lorraine et le CNRS

sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	6
Nombre de votants	22
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Les points 23 à 25 font l'objet d'un seul vote

23. **DOSSIER D'EXPERTISE du DOSSIER IMMOBILIER inscrit au CPER 2021-2027 concernant L'IUT NANCY – BRABOIS**
DOCUMENTS TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXES 21-0 à 21-2

La représentante de la Métropole de Nancy signale que, lors du conseil métropolitain du 29 juin 2023, il a été voté un montant de subvention de 1,5 M€ (700 k€ en 2023 / 800 k€ en 2024) au bénéfice de l'opération concernant l'IUT de Nancy-Brabois.

24. **SERVITUDES de TRÉFONDS pour RÉSEAUX de CHALEUR UEM (USINE D'ÉLECTRICITÉ DE METZ) sur le CAMPUS de BRIDOUX**
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 22

25. **SERVITUDES de TRÉFONDS pour IMPLANTATION par la MÉTROPOLE du GRAND NANCY de CANALISATIONS ENTERRÉES pour CAPTATION de SOURCES (Sites REMICOURT TELECOM NANCY et SUAPS)**
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 23

Du fait que le dossier d'expertise 2024 relatif à la phase 2 n'est pas disponible, M. Christophe DE NANTOIS précise que la

Direction de l'Immobilier du Rectorat demande au Conseil d'Administration de ne voter que sur la phase 1 (phase 2023).

Les points :

23. Dossier d'expertise du dossier immobilier inscrit au CPER 2021-2027 concernant l'IUT Nancy-Brabois
24. Servitudes de tréfonds pour réseaux de chaleur UEM (Usine d'Électricité de Metz) sur le Campus de Bridoux
25. Servitudes de tréfonds pour implantation par la Métropole du Grand Nancy de canalisations enterrées pour captation de sources (sites Remicourt TELECOM NANCY et SUAPS)

sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	6
Nombre de votants	22
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

La Présidente lève la séance à 13 h 05.



Hélène BOULANGER
Présidente de l'Université de Lorraine

